

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 828

29 août 2005

SOMMAIRE

Alfa Financial Control Services, S.à r.l., Luxembourg	39738	Master Car, S.à r.l.	39700
Alternative Software Consulting S.A., Luxembourg	39736	Moray Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg	39732
B. Team International S.A., Luxembourg	39731	Orion Sicav, Luxembourg	39744
Bamboleo S.A., Luxembourg	39743	Pearl Holding S.A., Luxembourg	39743
BCEE Ré S.A., Luxembourg	39704	Pearl Holding S.A., Luxembourg	39743
Bellivo, S.à r.l., Luxembourg	39742	Penkins Investments S.A.	39737
C.I.P.E., Compagnie Internationale de Participations Etrangères S.A.H., Luxembourg	39730	Pepsico Finance (U.K.) Limited, S.à r.l., Luxembourg	39698
Carioca Sol S.A., Luxembourg	39742	Petite Afrique Immobilière S.A., Luxembourg	39744
Centennial Partners, S.à r.l., Luxembourg	39701	Quest Management, Sicav, Luxembourg	39699
Converium Finance S.A., Luxembourg	39705	Sapin Vert Participations S.A., Luxembourg	39698
Dengold Overseas Holding S.A.	39736	SCIP-Holding S.A., Luxembourg	39731
Ecotrade International S.A., Luxembourg	39701	SCIP-Holding S.A., Luxembourg	39730
EGB Hornung & Associés, S.à r.l., Luxembourg	39705	Seminar, Education and Formation S.A., Luxembourg	39729
Elite Print S.A., Luxembourg	39707	SNT Telecom Holding S.A., Luxembourg	39703
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg	39697	St Georges Investment S.A.	39737
Euro 92 S.A.	39737	Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A., Luxembourg	39705
Fides International Consultants S.A., Luxembourg	39698	Swap Enhanced Asset Linked Securities (SEALS) S.A., Luxembourg	39705
Financière Mirage S.A., Luxembourg	39710	Ten Cate Industries Holding S.A., Luxembourg	39704
Gaulinvest, S.à r.l., Luxembourg	39701	United Stone Distribution S.A., Luxembourg	39710
Gotland S.A., Luxembourg	39739	Vansan, S.à r.l., Luxembourg	39700
Harvey Weston, S.à r.l., Luxembourg	39699	Wind Holding S.A., Luxembourg	39699
Kermari S.A., Luxembourg	39729	Wind Holding S.A., Luxembourg	39699
Luxsteel Equipment & Trading, S.à r.l., Remich	39700		
Luxviande, S.à r.l., Mersch	39706		

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 30.350.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2005.

(032391.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2005.

39698

PEPSICO FINANCE (U.K.) LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.
R. C. Luxembourg B 67.563.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2005.

PEPSICO FINANCE (U.K.) LIMITED

R.-J.Schol / P. van Denzen

Administrateur / Administrateur

(031917.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2005.

SAPIN VERT PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 84.301.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social en date du 4 avril 2005.

Le siège social de la société a été transféré du 50 val fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030697.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

FIDES INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 92.320.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 février 2005

Lundi, le 21 février 2005 à 14 heures, les actionnaires de la société anonyme FIDES INTERNATIONAL CONSULTANTS S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Monsieur Marc Joos, retraité, domicilié à B-8430 Middelkerke, C. de Grotelaan, 24, élu Président de l'Assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme Secrétaire Monsieur Robert Soumois, expert-comptable, domicilié professionnellement au 81, avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg et comme Scrutateur Monsieur Philippe Yansenne, comptable, domicilié au 76, boulevard de l'Ourthe, B-4032 Chênee.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix actions (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Démission de l'administrateur: Monsieur Philippe Yansenne.

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Philippe Yansenne à partir de ce jour.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01695. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030770.3/1133/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

QUEST MANAGEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.341.

Extrait des décisions du conseil d'administration adoptées le 4 avril 2005

Il résulte desdites décisions que:

1. Monsieur Yves de Vos, demeurant au 11, Am Bierg, L-6858 Münschecker, a été nommé en tant que président du conseil d'administration de la société, avec effet au 1^{er} avril 2005.
2. Le siège social de la société est transféré du 5, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg au 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2005.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

Pour extrait conforme
A. Schmitt
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030717.3/275/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

HARVEY WESTON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 78.827.

Extrait sincère et conforme de la décision du gérant unique prise à Luxembourg le 11 avril 2005

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au lieu du 8, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

N. Plumpton
Gérant unique

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030750.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

WIND HOLDING S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01269, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} 2005.

Signature.

(030800.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

WIND HOLDING S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.190.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 1^{er} avril 2005 à 10.00 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

* La Fiduciaire d'expertise comptable et de révision EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme
S. Coyette
Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01267. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030801.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

LUXSTEEL EQUIPMENT & TRADING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5548 Remich, 11, rue Janglisbunn.

H. R. Luxembourg B 71.617.

Gesellschaft - Beschluss vom 1. April 2005

Der alleinige Gesellschafter, Herr Bernd Zender, hat beschlossen, dass der Firmensitz ab 1. April 2005 in die 11, rue Janglisbunn, L-5548 Remich verlegt wird.

Telefon-, Fax- und E-mail-Anschrift sowie Bankverbindung bleiben unverändert.

Die Büroräume der Firma sind im Eigentum der Eheleute Bernd und Rita Zender mit gleichem Wohnsitz angemietet.

Remich, den 1. April 2005.

LUXSTEEL, S.à r.l.

B. Zender

Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030786.3/598/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

MASTER CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 101.378.

EXTRAIT

Le siège social de la Société MASTER CAR S.A., fixé au L-1420 LUXEMBOURG, 252, avenue Gaston Diderich, dénoncé avec effet immédiat au 15 septembre 2004, reste aux termes des présentes et pour autant que de besoin formellement et expressément dénoncé.

Pour extrait conforme

B. Arnauné-Guillot

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD01996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030802.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

VANSAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 82.430.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le Conseil de Gérance coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Camille Vanpee, demeurant en Belgique;

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031030.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

ECOTRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 96.014.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'administration, réuni en date du 16 mars 2005, a pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2005, réf. LSO-BD01259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030806.3/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

GAULINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 55.445.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 9 novembre 2004

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale décide d'annuler purement et simplement la résolution numéro 1 prise durant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 août 2004 à savoir:

«Révocation du Commissaires aux comptes Monsieur Bernard Pranzetti.

* Nominations en remplacement pour 3 (trois) ans,

SPR SERVICES INC, registered no 3802-336 in the state of Delaware, 25 Greystone Manor, Lewes Delaware 19958-9776/USA.

2. L'Assemblée Générale confirme les résolutions numéro 2 et numéro 3 à savoir:

«La révocation du gérant et son remplacement ainsi que le transfert du siège social.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, réf. LSO-BD01607. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030808.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.328.

—
In the year two thousand and five, on the thirty-first of January.

Before Maître Georges d'Huart, notary public residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 79.328, incorporated by deed enacted on the 20th of November 2000, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 486, on June 28, 2001, whose articles of associations have been amended for the last time by deed enacted on December 20, 2001, published in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 887, dated October 17, 2001.

The meeting is presided by Pascal Roumiguié, employee, living Luxembourg professionally.

The chairman appoints as secretary Josée Quintus-Claude, employee, living in Pétange.

The meeting elects as scrutineer Dylan Coljon, employee, living Luxembourg professionally.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 975,858 (nine hundred seventy-five thousand eight hundred fifty-eight) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decrease of the corporate capital by an amount of EUR 4,460,625 (four million four hundred sixty thousand six hundred twenty-five euros) so as to reduce it from its present amount of EUR 609,911,250 (six hundred nine million nine hundred eleven thousand two hundred fifty euros) to EUR 605,450,625 (six hundred five million four hundred fifty thousand six hundred twenty-five euros) by the cancellation of 5,267 (five thousand two hundred sixty-seven) redeemed

shares held by BREWTON FINANCE LIMITED, and of 1,870 (one thousand eight hundred seventy) redeemed shares held by RICAL INVESTMENTS CORPORATION, having a par value of EUR 625 (six hundred and twenty-five euros) each, according to the article 7 of the by-laws of the Company.

2. Amendment of article 6 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 4,460,625 (four million four hundred sixty thousand six hundred twenty-five euro) so as to reduce it from its present amount of EUR 609,911,250 (six hundred nine million nine hundred eleven thousand two hundred fifty euro) to EUR 605,450,625 (six hundred five million four hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro) by the cancellation of 5,267 (five thousand two hundred sixty-seven) redeemed shares held by BREWTON FINANCE LIMITED, a company having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and of 1,870 (one thousand eight hundred seventy) redeemed shares held by RICAL INVESTMENTS CORPORATION, a company having its registered office at P.O. Box 1350, The Huntlaw Building, Fort Street, George Town, Grand Cayman, and having a par value of EUR 625 (six hundred and twenty-five euro) each, according to the article 7 of the by-laws of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article six of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 605,450,625 (six hundred five million four hundred fifty thousand six hundred twenty-five euros), represented by 968,721 (nine hundred sixty-eight thousand seven hundred twenty-one) shares of EUR 625 (six hundred and twenty-five euros) each.»

There being no further before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée CENTENNIAL PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 79.328, constituée suivant acte reçu le 20 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 486, du 28 juin 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 887, du 17 octobre 2001.

L'assemblée est présidée par Pascal Roumiguié, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Josée Quintus-Claude, employée-privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Dylan Coljon, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 975.858 (neuf cent soixante-quinze mille huit cent cinquante-huit) parts, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 4.460.625 (quatre millions quatre cent soixante mille six cent vingt-cinq euros), pour le réduire de son montant actuel de EUR 609.911.250 (six cent neuf millions neuf cent onze mille deux cent cinquante euros) à EUR 605.450.625 (six cent cinq millions cinq cent quarante mille six cent vingt-cinq euros) par la suppression de 5.267 (cinq mille deux cent soixante-sept) parts rachetées à BREWTON FINANCE LIMITED, et de 1.870 (mille huit cent soixante-dix) parts rachetées à RICAL INVESTMENTS CORPORATION, d'une valeur nominale de EUR 625 (six cent vingt-cinq euros) chacune, conformément à l'article 7 des statuts de la Société.

2. Modification de l'article 6 des statuts en conséquence.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 4.460.625 (quatre millions quatre cent soixante mille six cent vingt-cinq euros), pour le réduire de son montant actuel de EUR 609.911.250 (six cent neuf mil-

lions neuf cent onze mille deux cent cinquante euros) à EUR 605.540.625 (six cent cinq millions cinq cent quarante mille six cent vingt-cinq euros) par la suppression de 5.267 (cinq mille deux cent soixante-sept) parts rachetées à BREWTON FINANCE LIMITED, une société ayant son siège social au P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, et de 1.870 (mille huit cent soixante-dix) parts rachetées à RICAL INVESTMENTS CORPORATION, une société ayant son siège social au P.O. Box 1350, The Huntlaw Building, Fort Street, George Town, Grand Cayman, d'une valeur nominale de EUR 625 (six cent vingt-cinq euros) chacune, conformément à l'article 7 des statuts de la Société;

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social fixé à EUR 605.540.625 (six cent cinq millions cinq cent quarante mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 968.721 (neuf cent soixante-huit mille sept cent vingt et une) parts sociales de EUR 625 (six cent vingt-cinq euros) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Roumigué, D. Coljon, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 février 2005, vol. 904, fol. 68, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1^{er} mars 2005.

G. d'Huart.

(030791.2/207/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

**SNT TELECOM HOLDING S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. SNT MULTIMEDIA CONSULTING S.A.).**

Gesellschaftssitz: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

H. R. Luxembourg B 94.333.

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SNT MULTIMEDIA CONSULTING S.A., mit Sitz in L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 94.333, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Niederanven residierenden Notar Paul Bettingen am 22. April 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 825 vom 8. August 2003, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 21. Dezember 2004, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Marie-José Sanchez, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen.

Die Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Claudine Jander, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Gerhard Nellinger, Berater, beruflich wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 39, rue Arthur Herchen.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III. Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV. Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Änderung der Gesellschaftsbezeichnung in SNT TELECOM HOLDING S.A.

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in SNT TELECOM HOLDING S.A. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel eins der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 1.** Unter der Bezeichnung SNT TELECOM HOLDING S.A. besteht eine Aktiengesellschaft.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechs hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M.-J. Sanchez, C. Jander, G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 531, fol. 35, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 12. April 2005.

J. Seckler.

(030860.3/231/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

TEN CATE INDUSTRIES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 96.822.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée datée du 12 avril 2005 que la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, donne sa démission de sa fonction de commissaire aux comptes de la société TEN CATE INDUSTRIES HOLDING S.A. domiciliée au 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B 96.822.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02438. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030827.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

BCEE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 54.722.

Extrait des résolutions du 40^e Conseil d'Administration tenues par vote circulaire en date du 10 mars 2004

2. Monsieur Michel Birel est reconduit en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

3. Monsieur Jean-Claude Finck est reconduit en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

4. Le Conseil décide de nommer, avec effet au 30 avril 2005, AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), en remplacement de GECALUX S.A.

5. En conséquence de la décision prise au point 4., le Conseil procède à la mise à jour des pouvoirs de signatures selon les dispositions reprises dans un document annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

6. Le Conseil décide de mettre en place, à compter du 30 avril 2005, un siège administratif à l'adresse suivante:

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour la société

GECALUX S.A.

Dirigeant Agréé

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2005, réf. LSO-BD02095. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031013.3/730/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

39705

CONVERIUM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 89.410.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 mars 2005

A la suite de la démission de Monsieur Martin Kauer, comme président du conseil d'administration, administrateur de la catégorie A et comme «executive officer», le nombre des administrateurs a été réduit de 5 à 4. Décharge a été accordée à ce dernier pour l'exercice de l'ensemble de ses mandats.

Luxembourg, le 21 mars 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CONVERIUM FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2005, réf. LSO-BC04739. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030859.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SWAP ENHANCED ASSET LINKED SECURITIES (SEALS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.706.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Signature.

(030865.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SWAP ENHANCED ASSET LINKED SECURITIES (SEALS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 48.706.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 11 avril 2005, que:

* le mandat des sociétés CORPORATE MANAGEMENT CORP., CORPORATE COUNSELORS LTD et CORPORATE ADVISORY SERVICES Ltd ayant leur siège social à 3rd floor, Geneva Place, Waterfront drive, Road Town, Tortola, aux Iles Vierges Britanniques (BVI) a été renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001,

* le mandat de commissaire aux comptes de la société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg a été renouvelé et prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg le 11 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030866.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

EGB HORNUNG & ASSOCIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.
R. C. Luxembourg B 29.348.

Avec effet au 7 décembre 2000, Mousieur Marc Witry a démissionné de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031409.3/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

**LUXVIANDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
(anc. MOULIN DE BISSEN, S.à r.l.).**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 16.336.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé CEPAL, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter),

ici dûment représentée par son président du conseil d'administration, Monsieur Marco Gaasch, agriculteur, demeurant à Nothum.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée (anc. MOULIN DE BISSEN, S.à r.l.), avec siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare (Agrocenter), (R.C.S. Luxembourg section B numéro 6.963), a été constituée originairement sous la dénomination sociale de MOULIN DE BISSEN, ETABLISSEMENTS NEUMAN, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 novembre 1978, publié au Mémorial C numéro 22 du 31 janvier 1979,

que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et notamment suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 229 du 29 mars 2001, contenant le changement de la dénomination sociale en MOULIN DE BISSEN, S.à r.l.,

et que les statuts ont été modifiés pour les dernières fois suivant actes reçus par Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch:

- en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 750 du 16 mai 2002,

- en date du 14 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à cinq cents mille euros (500.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination sociale afin de donner à l'article trois (3) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société prend la dénomination de LUXVIANDE, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations d'abattoir, l'achat, la préparation, la transformation le conditionnement et la mise en oeuvre de toute manière de toutes viandes, de tous produits animaux et de tous autres produits susceptibles de contribuer à la mise en valeur de produits animaux, en vue de la consommation et/ou de la commercialisation ainsi que le transport, la distribution et la vente des viandes et des produits ainsi préparés, apprêtés ou transformés.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société est de plus autorisée à faire toutes prestations de service et toutes opérations quelconques, accessoires, complémentaires et supplémentaires et pourra avoir toute activité sur les plans industriel, technique, administratif, commercial, économique et financier se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Gaasch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2005, vol. 531, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 avril 2005.

J. Seckler.

(031107.3/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

ELITE PRINT S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 107.280.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünf, den fünften April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. CARLYLE S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in 23, avenue Monterey, 2086 Luxemburg,
2. SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in 23, avenue Monterey, 2086 Luxemburg, beide hier vertreten durch Frau Elke Dosch, Privatangestellte, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg, aufgrund von zwei Vollmachten unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 4. April 2005.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung der von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital

Art. 1. Zwischen den Komparenten und allen zukünftigen Inhabern der in Nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung ELITE PRINT S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros, sowohl innerhalb der Grenzen des Grossherzogtums Luxemburg als auch im Ausland geschaffen werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegenstehen oder eine normale Verbindung mit dem Gesellschaftssitz oder des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland verhindern oder zu verhindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; trotz dieses vorläufigen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten.

Die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft können die Verlegung des Gesellschaftssitzes Dritten zur Kenntnis bringen.

Art. 3. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung unter irgendeiner Form in andern luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, alle anderen Anlagemöglichkeiten, den Erwerb von allen Arten von Wertpapieren durch Ankauf Zeichnung oder sonstwie, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung oder Tausch, die Überwachung und die Verwertung dieser Beteiligungen. Sie kann an der Gründung und an der Förderung jedes Industrie- oder Handelsunternehmens teilhaben und solche Unternehmen durch die Gewährung von Darlehen, Vorschüssen, Bürgschaften oder in anderer Form unterstützen.

Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung und die Verwertung durch Vermietung oder auf andere Weise sowie der Verkauf von Immobilien jeder Art im Grossherzogtum Luxemburg und im Ausland.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Grossherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Die Gesellschaft kann ihren Gesellschaftszweck direkt oder indirekt, im eigenen Namen oder für Rechnung Dritter, allein oder in Vereinigung mit anderen Personen verfolgen und jede Transaktion tätigen die diesen Gesellschaftszweck oder denjenigen der Gesellschaften, in denen sie eine Beteiligung hält, fördert.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfunddreißigtausend Euro (EUR 35.000) und ist aufgeteilt in dreihundertfünfzig (350) Aktien von hundert Euro (EUR 100) je Aktie.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber entweder Namensaktien oder Inhaberaktien ausgeben.

Kapitel II.- Verwaltung, Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Die Verwaltungsräte werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie sind wiederwählbar und können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird ein Sitz im Verwaltungsrat vakant, sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder berechtigt, die vorläufige Besetzung dieses vakanten Sitzes im Verwaltungsrat aus welcher Ursache auch immer vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

In die alleinige Kompetenz der Generalversammlung fallen:

1. Großgeschäfte. Als Großgeschäft gelten:
 - a. Einzelgeschäfte jeglicher Art, die den Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00) überschreiten; sowie
 - b. Einzelgeschäfte, die mit anderen Einzelgeschäften in unmittelbarem Zusammenhang stehen, mit dem Erwerb, der Veräußerung oder der Belastung von Gesellschaftsvermögen direkt oder indirekt verbunden sind und deren Gesamtbetrag fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,00) übersteigt.
2. Ausgabe von Schuldverschreibungen, Obligationen und anderen Emissionswertpapieren;
3. Erwerb und Veräußerung von Aktien, Kapitalbeteiligungen und anderen Wertpapieren;
4. Der Abschluss von Darlehen/Kreditverträgen;
5. Vergabe von Garantien, Bürgschaften und Pfandrechten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten sind.

Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit der Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefaßt.; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer rechtmässig einberufenen Verwaltungsratssitzung, die gültig beraten hat, gefasst worden. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren getrennten Dokumenten mit gleichem Inhalt beurkundet werden. Jedes dieser Dokumente ist von einem oder mehreren Verwaltungsratsmitglieder unterschrieben.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist befugt, im Rahmen von Artikel sechzig des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Geschäftsführung entweder an Verwaltungsratsmitglieder oder an Dritte zu übertragen, welche nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Falls die tägliche Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates übertragen wird, ist hierzu die vorherige Genehmigung der Gesellschafterversammlung nötig.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

Art. 10. Gegenüber Dritten und gegenüber den Behörden wird die Gesellschaft rechtsgültig vertreten und verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsräten oder durch die einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat solche Unterschriftsbefugnisse übertragen hat, aber nur im Rahmen dieser Unterschriftsbefugnisse.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können; sie werden durch die Generalversammlung, die ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt, ernannt.

Kapitel III.- Generalversammlung

Art. 12. Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen, und hat insbesondere auch die in Artikel 7. aufgeführten Kompetenzen.

Generalversammlungen, die Beschlüsse zu:

- a. Großgeschäften,
 - b. Ausgabe von Schuldverschreibungen, Obligationen und anderen Emissionswertpapieren, oder
 - c. Erwerb und Veräußerung von Aktien, Kapitalbeteiligungen und anderen Wertpapieren
- fassen, werden in notarieller Form abgehalten.

Die Generalversammlung kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn alle Gesellschafter erschienen oder vertreten sind. Beschlüsse der Generalversammlung können nur getroffen werden, wenn sie von mindestens einer 2/3 Mehrheit des ausgegebenen Kapitals getragen werden.

Diese Bedingungen hinsichtlich der Beschlussfähigkeit und der Mehrheit sind auch für Generalversammlungen, die über eine Satzungsänderung entscheiden, nötig.

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz zusammen am ersten Montag im Juni eines jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft in Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen - auch die ordentliche jährliche Generalversammlung - im Auslande stattfinden; die Festlegung dieser Sonderumstände obliegt dem Verwaltungsrat.

Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

Art. 14. Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Kapitel IV.- Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig wenn und solange der Reservefonds zehn Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt. Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo

nach Gutdünken. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz ergeht, zu zahlen und dabei selbstständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind sie nicht berechtigt an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

Kapitel V.- Auflösung, Liquidation

Art. 17. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Die Generalversammlung kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig, wenn alle Gesellschafter erschienen oder vertreten sind. Ein solcher Beschluss kann nur mit einer 2/3 Mehrheit des ausgegebenen Kapitals getroffen werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Kapitel VI.- Besondere Bestimmungen

Art. 18. Hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzung nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2005.
2. Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2006 statt.

Zeichnung der Aktien

Die Aktien werden wie folgt gezeichnet:

CARLYLE S.A.	349 Aktien
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.	1 Aktie
Gesamt.....	350 Aktien

Alle Aktien sind voll eingezahlt. Entsprechend steht der Gesellschaft der Betrag von fünfunddreißigtausend Euro (EUR 35.000) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Gründungskosten der Gesellschaft auf eintausendsiebenhundertachtzig Euro (EUR 1.780,-)

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben sich die Erschienenen zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich als wirksam geladen betrachten. Nachdem sie die ordentliche Einberufungen der Generalversammlung festgestellt haben, fassen sie einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg. Der Verwaltungsrat wird ermächtigt, innerhalb des Ortes, an dem sich der Gesellschaftssitz befindet, eine neue Gesellschaftsanschrift zu wählen.

2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Jean-Paul Reiland, geboren am 19. Januar 1961 in Dudelange, Privatbeamter, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg;

- Frau Elke Dosch, geboren am 31. Januar 1959 in Stuttgart, Privatbeamtin, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg;

- Herr François Lanners, geboren am 3. Oktober 1948 in Mersch, Privatbeamter, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxemburg.

4. Zum Kommissar wird bestellt:

Herr Rudolf Willems, geboren am 11. März 1960 in Trier, Bundesrepublik Deutschland, Wirtschaftsprüfer & Steuerberater, 9A, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

5. Die Laufzeit der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars beginnt mit der Schließung dieser Generalversammlung und endet mit der Schließung der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte der Erschienenen, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: E. Dosch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol. 147S, fol. 81, case 7. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2005.

A. Schwachtgen.

(031494.3/230/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

UNITED STONE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 34.362.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} septembre 2004

Le Conseil d'Administration décide que le siège social de la société est transféré du 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg à 560A, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2005.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030892.3/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

FINANCIERE MIRAGE S.A., Société Anonyme,

(anc. FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.).

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.725.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of March.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg) at 5.30 p.m.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of FINANCIERE MIRAGE S.A. (formerly FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.) (the Shareholders), a Luxembourg limited liability company (société anonyme) having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1025 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.725 and incorporated on 22 October, 2002 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N^o 1734 of 5 December, 2002, such deed having been further amended and for the last time on 18 June 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N^o 913 of 13 September 2004 (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Bernard Beerens, avocat, residing professionally in Luxembourg (the Chairman) who appoints as Secretary, Mr Olivier Wuidar, avocat, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints as Scrutineer Ms Nina Togouna, avocat, residing professionally in Luxembourg (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail and fax on 30 November 2004.

II. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 6,784,000 (six million seven hundred eighty-four thousand) class A shares of the Company and 13,376,040 (thirteen million three hundred seventy-six thousand forty) class B shares of the Company, with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, representing 95% (ninety-five per cent) of the voting share capital of the Company of EUR 26,500,000.- (twenty-six million five hundred thousand Euro) represented by 7,720,580 (seven million seven hundred and twenty thousand five hundred and eighty) class A shares of the Company and 13,485,620 (thirteen million four hundred and eighty-five thousand six hundred and twenty) class B shares of the Company, with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by all the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Convening notices;
2. Creation of a new class of shares (the Class D Shares) and increase of the issued share capital of the Company from EUR 26,500,000.- (twenty-six million five hundred thousand Euro) to EUR 26,625,000.- (twenty-six million six hundred and twenty-five thousand Euro);
3. Subscriptions to the share capital increase by PAI Europe III-A FCPR, PAI Europe III-B FCPR, PAI Europe III-C FCPR, PAI Europe III-D FCPR, PAI Europe III-D2 FCPR, SEI LP, Spinwelf Comercio Intern. Lda, Escdote Gestao elnvestimons Lda, Mr Giovanni Zaccanti, and GETRIMEX S.A. and payments of the Class D Shares so subscribed. Amendment of the share register of the Company and, power and authority for such change;

4. Amendment of articles 5, 6, 8, and 25.2 and of the definition section of the articles of association of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges that any voting shareholder which is not present or represented has been duly convened to the Meeting by way of convening notice sent by registered mail and fax on 30 November 2004 in accordance with article 25.2 of the articles of association of the Company (the Articles).

Second resolution

The Meeting resolves to create class D shares of the Company (the Class D Shares).

The Meeting resolves to note that the rights and obligations pertaining to the Class D Shares are the same as those pertaining to the Shares (as defined in the Articles) (save as those rights which shall be defined in relation to the amendments of the Articles as shall be resolved hereafter).

The Meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by EUR 125,000.- (one hundred and twenty-five thousand Euro) in order to bring the subscribed and issued share capital from its present amount of EUR 26,500,000.- (twenty-six million five hundred thousand Euro) to EUR 26,625,000.- (twenty-six million six hundred and twenty-five thousand Euro) by way of the issue of 100,000 (one hundred thousand) Class D Shares of the Company having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) each. The Meeting notes that as a result of the share capital increase of the Company, the subscribed shareholding shall be as follows:

* 7,720,580 Class A Shares,

* 13,479,420 Class B Shares, and

* 100,000 Class D Shares,

each having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents).

Third resolution

The Meeting resolves to accept the subscriptions to the increase of the share capital and its full payment as follows, it being understood that the remaining shareholders have waived their preferential right and have agreed that all the new shares be subscribed by the shareholders listed below:

Intervention, subscription and payment

1. P.A.I. Europe III-A FCPR;

2. P.A.I. Europe III-B FCPR;

3. P.A.I. Europe III-C FCPR;

4. P.A.I. Europe III-D FCPR; and

5. P.A.I. Europe III-D2 FCPR;

each acting through and represented by P.A.I. PARTNERS, a French société par actions simplifiée having its registered office at 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, registered with the Paris Trade Register under the number RCS B 414 946 913,

hereby represented by Bernard Beerens, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, on December 23, 2004;

6. SEI L.P., a limited partnership under English law, acting through and represented by the general partner PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED, a Guernsey limited company, whose registered office is at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD,

hereby represented by Bernard Beerens, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, on December 23, 2004;

7. Mr Giovanni Zaccanti, born in Gaggio Montano (Bologna), Italy, on 8 August 1949, residing in Via Roma 6, Gaggio Montano, Bologna, Italy, tax code ZCCGNN49MO8D847L,

hereby represented by Sabine Hinz, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 30, 2004;

8. ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS LDA, a company incorporated and organised under the laws of Madeira (Portugal), with registered office at Avenida do Infante 50, 9000 Funchal, in Madeira, Portugal, registered with the Companies Register of Madeira under number 03123 NIPC 511098847,

hereby represented by Sabine Hinz, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Lugano, on January 4, 2005;

9. SPINWELF COMERCIO INTERNACIONAL LDA., a company incorporated under the laws of Madeira (Portugal), with registered office in Madeira (Portugal), Avenida Arriada 303H, 9000 Funchal, registered with the Companies Register of Madeira - matr. n. 02536 NIPC 511089082,

hereby represented by Sabine Hinz, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Lugano, on January 4, 2005;

10. GETRIMEX S.A., with registered office at S. Balestra 18, CH-6900 Lugano, Switzerland, incorporation number CH-514.3.005.749-4,

hereby represented by Bernard Beerens, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Lugano, on January 20, 2005,

hereby declare that they subscribe to the 100,000 (one hundred thousand) Class D Shares, each having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cents) representing the total of the increase of the issued share capital and fully pay up such new shares in an aggregate nominal value of EUR 125,000.- (one hundred twenty-five thousand Euro) together with a share premium in an aggregate amount of EUR 2,875,000.- (two million eight hundred seventy-five thousand Euro) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 3,000,000.- (three million Euro).

The 100,000 (one hundred thousand) Class D Shares have been subscribed and paid up as follows:

Name	Number of class D shares	Payment for the class D shares
PAI EUROPE III-A FCPR	1,781	EUR 53,430.00 of which EUR 51,203.75 as an issue share premium
PAI EUROPE III-B FCPR	18,925	EUR 567,750.00 of which EUR 544,093.75 as an issue share premium
PAI EUROPE III-C FCPR	13,622	EUR 408,660.00 of which EUR 391,632.50 as an issue share premium
PAI EUROPE III-D FCPR	2,845	EUR 85,350.00 of which EUR 81,793.75 as an issue share premium
PAI EUROPE III-D2 FCPR	312	EUR 9,360.00 of which EUR 8,970.00 as an issue share premium
SEI LP	8,015	EUR 240,450.00 of which EUR 230,431.25 as an issue share premium
Mr Giovanni Zaccanti	3,780	EUR 113,400.00 of which EUR 108,675.00 as an issue share premium
ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS LDA	10,360	EUR 310,800.00 of which EUR 297,850.00 as an issue share premium
SPINWELF COMERCIO INTERN. LDA	10,360	EUR 310,800.00 of which EUR 297,850.00 as an issue share premium
GETRIMEX S.A.	30,000	EUR 900,000.00 of which EUR 862,500.00 as an issue share premium
Total	100,000	EUR 3,000,000.00, including a share premium of EUR 2,875,000.00

The Meeting also notes and the notary records the remittance by the representative of the above mentioned subscribers of a certificate dated 22 March 2005 by JPMorgan CHASE BANK, London Branch, confirming the availability and blocage of a cash amount of EUR 3,000,000.- (three million Euro) pending the increase of the share capital of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Board of Directors of the Company is instructed to proceed to the amendment of the share register and to record the above changes in the shareholding of the Company.

As a consequence of the above issuance of Class D Shares the fourth resolution following hereafter is passed also by GETRIMEX S.A.

Fourth resolution

Each shareholder of the Company declares to have received the proposed amendments to the Articles.

In order to reflect the above resolution, the Meeting resolves to amend article 5 and in addition to amend articles 6, 8 and 25.2 and the definition section of the Articles, which shall henceforth read as follows:

5. Share capital

«5.1. The authorised capital is set at EUR 278,145,431.25 (two hundred and seventy-eight million one hundred and forty-five thousand four hundred and thirty-one Euro twenty-five cents) and is divided into class A common voting shares (the Class A Shares) and class B common voting shares (the Class B Shares) each having the same characteristics and rights save as to those differences outlined in these Articles of Association, and each having a nominal par value of EUR 1.25.

The Class A Shares and Class B Shares may be converted as per Article 7 of the Articles of Association.

5.2. The subscribed capital of the Company is set at EUR 26,625,000.- (twenty-six million six hundred and twenty-five thousand Euro) represented by 7,720,580 (seven million seven hundred and twenty thousand five hundred and eighty) Class A Shares, 13,479,420 (thirteen million four hundred and seventy-nine thousand four hundred and twenty) Class B Shares and 100,000 (one hundred thousand) Class D Shares each having a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents) and each being fully paid-up.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles of Association.

5.3. Authorisation of the Board of Directors

(a) The Board of Directors of the Company is authorised and instructed for a period of 5 (five) years starting on March 30, 2004 to render effective the increase of the capital indicated in Article 5.1, without any further need of a decision by the General Meeting, after having acknowledged in writing that the terms and conditions of these Articles of Association are complied with and have been fulfilled. In particular the Board of Directors is authorised and instructed, (i) to render effective any increase of the issued share capital under Article 5.1, up to the authorised share capital in whole or in part, (ii) to see to the recording of such increase(s) and the consequential amendments of the Articles of Association before a Luxembourg notary, and (iii) to proceed to such issues on the basis of the report made to the General Meeting on the circumstances and price(s) of the issue(s) of Shares within the authorised share capital as set

out hereafter in Article 5.3 and within the limitations provided therein, and in compliance with article 32-3 (5) of the Companies Act.

(b) Within the authorised share capital, a total amount of 6,306,235 (six million three hundred six thousand two hundred thirty-five) Class A Shares, and 11,010,110 (eleven million ten thousand one hundred ten) Class B Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, without reserving any preferential subscription right:

(i) an aggregate amount of 6,306,235 (six million three hundred six thousand two hundred thirty-five) Class A Shares shall be reserved to the Class A Shareholders in the event of the conversion of the CBs issued to them by the Company; and

(ii) an aggregate amount of 11,010,110 (eleven million ten thousand one hundred ten) Class B Shares shall be reserved to the Investment Shareholders in the event of the conversion of the CBs issued to them by the Company.

(c) The Class A Shares and Class B Shares issued pursuant to Article 5.3(b) shall be issued by the Board of Directors as determined by the Board of Directors pursuant to the terms and conditions of the CBs, it being understood that the Board of Directors shall issue (i) Shares of the class held by the bondholder at the time of the conversion of the CBs into Shares and (ii) Class B Shares if the bondholder is an Investment Shareholder.

(d) Within the authorised share capital, a total amount of 67,008,806 (sixty-seven million eight thousand eight hundred six) Class A Shares, and 116,991,194 (one hundred sixteen million nine hundred ninety-one thousand one hundred ninety-four) Class B Shares shall be specifically reserved for the issue by the Board of Directors, reserving preferential subscription rights to the Class A Shareholders and the Investment Shareholders as follows:

(i) an aggregate amount of 67,008,806 (sixty-seven million eight thousand eight hundred six) of Class A Shares shall be reserved to the Class A Shareholders;

(ii) an aggregate amount of 116,991,194 (one hundred sixteen million nine hundred ninety-one thousand one hundred ninety-four) of Class B Shares shall be reserved to the Investment Shareholders; and

(e) The Class A Shares and Class B Shares issued pursuant to Article 5.3(d) shall be issued by the Board of Directors as determined by the Board of Directors, provided that (i) one or several capital increases shall not exceed an aggregate amount of EUR 70,000,000.- (seventy million Euro) (including par value and premium) in any 12 (twelve months) period, (ii) the Board of Directors shall issue a number of Shares and CBs in a proportion which shall not be higher than no. 10 Shares for no. 90 CBs, (iii) the Class A Shareholders and the Investment Shareholders are entitled to subscribe to a number of shares and CBs in proportion to the number of Class A Shares, Class B Shares and CBs they hold in the Company, it being understood that each Shareholder and/or bondholders shall subscribe simultaneously to the same relevant proportion of Shares and CBs it holds.

(f) The Board of Directors shall convene a General Meeting in order to increase the authorised share capital and/or amend the number of the authorised Class A, Class B and/or Ordinary Shares to be issued, and therefore amend Articles 5.1 and 5.3(b) and (d) if at any time the number of shares specifically reserved under Article 5.3 does not suffice for the issue of shares in accordance with Article 5.3 and Article 7.

For the avoidance of doubt, the Board of Director's shall issue Shares within the authorised share capital strictly in accordance with the provisions of this Article 5.3 of the Articles of Association.

Any capital increase reserved to the Shareholders shall be carried out by issuing a number of Class A Shares and Class B Shares proportional to the existing number of Class A Shares and Class B Shares (if any) at the date of the capital increase.»

6. Shares

«6.1. The Shares of the Company shall be in registered form only.

6.2. The Class A Shares, the Class B Shares, the Class D Shares and the Ordinary Shares shall constitute separate classes of shares, but each Class A Share, each Class B Share, each Class D Share and each Ordinary Share is entitled to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the total number of such shares in existence, save as otherwise provided hereafter.

6.3. In the event of return of capital on liquidation, dissolution or winding up of the Company (the Exit Event), the assets of the Company available for distribution among the Shareholders shall be applied as follows:

(a) first, in repayment of the holders of Class D Shares (if any such Class D Shares are then outstanding) such repayment to be calculated as follows (the Class D Liquidation Right):

(i) for any Exit Event on or before 31 March 2006, the Class D Liquidation Right shall be derived from the Multiple of Cost of the Equity Investors as set forth in the correspondence table below, it being understood that for any 0,1x increase beyond 3.38x in the Multiple of Cost, the Class D Liquidation right will increase by 3%.

Multiple of Cost	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)	Multiple of Cost	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)
Below 1.13x	0.00	2.10x	267.00
1.16x	0.00	2.15x	282.00
1.19x	0.00	2.20x	300.00
1.23x	0.00	2.25x	315.00
1.26x	0.00	2.30x	330.00
1.29x	30.00	2.35x	345.00
1.33x	30.00	2.41x	360.00
1.37x	30.00	2.46x	375.00
1.41x	30.00	2.52x	390.00
1.44x	30.00	2.57x	420.00
1.48x	34.50	2.63x	450.00

1.52x	40.50	2.69x	480.00
1.56x	45.00	2.74x	540.00
1.60x	51.00	2.80x	555.00
1.64x	57.00	2.86x	570.00
1.69x	63.00	2.92x	600.00
1.73x	69.00	2.99x	615.00
1.77x	75.00	3.05x	630.00
1.82x	153.00	3.11x	645.00
1.86x	165.00	3.18x	660.00
1.91x	180.00	3.24x	675.00
1.95x	198.00	3.31x	690.00
2.00x	210.00	3.38x	750.00
2.05x	240.00		

(ii) for any Exit Event from 1st April 2006 and on or before 31 March 2007, the Class D Liquidation Right shall be derived from the IRR of the Equity Investors as set forth in the correspondence table below, it being understood that for any IRR beyond 50%, the Class D Liquidation Right shall increase by 3% for any 1% increase of the IRR.

Equity Investors IRR (in fine)	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)	Equity Investors IRR (in fine)	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)
Below 4.0%	0.00	28.0%	267.00
5.0%	0.00	29.0%	282.00
6.0%	0.00	30.0%	300.00
7.0%	0.00	31.0%	315.00
8.0%	0.00	32.0%	330.00
9.0%	30.00	33.0%	345.00
10.0%	30.00	34.0%	360.00
11.0%	30.00	35.0%	375.00
12.0%	30.00	36.0%	390.00
13.0%	30.00	37.0%	420.00
14.0%	34.50	38.0%	450.00
15.0%	40.50	39.0%	480.00
16.0%	45.00	40.0%	540.00
17.0%	51.00	41.0%	555.00
18.0%	57.00	42.0%	570.00
19.0%	63.00	43.0%	600.00
20.0%	69.00	44.0%	615.00
21.0%	75.00	45.0%	630.00
22.0%	153.00	46.0%	645.00
23.0%	165.00	47.0%	660.00
24.0%	180.00	48.0%	675.00
25.0%	198.00	49.0%	690.00
26.0%	210.00	50.0%	750.00
27.0%	240.00		

(iii) for any Exit Event from 1st April 2007 and on or before 31 March 2008, the Class D Liquidation Right shall be derived from the IRR of the Equity Investors as set forth in the correspondence table below, it being understood that for any IRR beyond 50%, the Class D Liquidation Right shall increase by 3% for any 1% increase of the IRR.

Equity Investors IRR (in fine)	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)	Equity Investors IRR (in fine)	Class D Liquidation Right	Equity Investors IRR (in fine)	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)
Below 4.0%	0.00	24.0%	264.0	44.0%	882.00
5.0%	0.00	25.0%	300.0	45.0%	918.00
6.0%	0.00	26.0%	330.0	46.0%	952.50
7.0%	0.00	27.0%	360.0	47.0%	990.00
8.0%	0.00	28.0%	423.0	48.0%	1,023.00
9.0%	30.00	29.0%	435.0	49.0%	1,059.00
10.0%	30.00	30.0%	480.0	50.0%	1,095.00
11.0%	30.00	31.0%	495.0		
12.0%	30.00	32.0%	510.0		
13.0%	30.00	33.0%	540.0		
14.0%	37.50	34.0%	570.0		
15.0%	45.00	35.0%	609.0		

16.0%	52.50	36.0%	622.5
17.0%	60.00	37.0%	652.5
18.0%	67.50	38.0%	682.5
19.0%	75.00	39.0%	720.0
20.0%	153.00	40.0%	756.0
21.0%	177.00	41.0%	789.0
22.0%	198.00	42.0%	816.0
23.0%	231.00	43.0%	849.0

(iv) for any Exit Event from 1st April 2008, the Class D Liquidation Right shall be derived from the IRR of the Equity Investors as set forth in the correspondence table below, it being understood that for any IRR beyond 50%, the Class D Liquidation Right shall increase by 3% for any 1% increase of the IRR.

Equity Investors IRR (in fine)	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)	Equity Investors IRR (in fine)	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)	Equity Investors IRR (in fine)	Class D Liquidation Right (per Class D Share and in Euro)
Below 5.0%	0.00	25.0%	372.00	45.0%	1,203.00
6.0%	0.00	26.0%	420.00	46.0%	1,242.00
7.0%	0.00	27.0%	474.00	47.0%	1,281.00
8.0%	0.00	28.0%	534.00	48.0%	1,320.00
9.0%	30.00	29.0%	570.00	49.0%	1,368.00
10.0%	30.00	30.0%	615.00	50.0%	1,410.00
11.0%	30.00	31.0%	645.00		
12.0%	30.00	32.0%	675.00		
13.0%	30.00	33.0%	705.00		
14.0%	36.00	34.0%	750.00		
15.0%	42.00	35.0%	825.00		
16.0%	48.00	36.0%	858.00		
17.0%	60.00	37.0%	891.00		
18.0%	82.50	38.0%	930.00		
19.0%	105.00	39.0%	969.00		
20.0%	135.00	40.0%	1,008.00		
21.0%	180.00	41.0%	1,047.00		
22.0%	240.00	42.0%	1,086.00		
23.0%	276.00	43.0%	1,125.00		
24.0%	321.00	44.0%	1,164.00		

(v) For the purpose of the calculation of the Class D Liquidation Right, the thresholds indicated in the tables above in respect of the Equity Investor IRR or the Multiple of Cost shall be rounded up to the highest threshold if any Equity Investor IRR or Multiple of Cost amounts to a percentage between those set in the tables; and

(b) second, on an equal per Share basis among the holders of Class A Shares, Class B Shares and Ordinary Shares (the Shares Liquidation Right).

6.4. A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by inscription in said register.

6.5. The Company will recognise only 1 (one) holder per Share. In case a Share is held by more than 1 (one) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.6. Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of 10% per year calculated from the date when payment was due.

6.7. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.»

8. Transfer of shares and securities

«8.1. The provisions set out in Articles 10, 11, 12, 13 and 14 relating to certain Transfer of Securities (including, for the avoidance of doubt, Shares) shall not apply in the following circumstances:

(a) Securities held by an Investment Shareholder may be freely transferred to:

(i) an other Investment Shareholder;

(ii) a Syndicate Investor pursuant to Article 9.6;

(iii) any partner, unit holder or holder of interest in an Investment Shareholder and/or in one of the entities referred to in this Article 8.1(a) (i) to (iii);

(iv) an Additional Distribution Minority Shareholder;

(b) any Securities held by a Class A Shareholder may be transferred mortis causa to direct relatives within the second degree of the deceased holder of such Securities;

(c) provided that all the Class B Shareholders have given their prior written consent, such consent not to be unreasonably withheld, SPINWELF may Transfer all of the Securities and LOREN Securities which it holds to Mr Zappella, ESCADOTE may Transfer all of the Securities and LOREN Securities which it holds to Mr Schmed and VALENS may Transfer all of the Securities and LOREN Securities which it holds to Mr Zaccanti, and AURA may Transfer all of the Securities and LOREN Securities which it holds to Mr Venturi and GIANO may Transfer all of the Securities and LOREN Securities which it holds to Mr. Muttoni it being understood that Mr Zappella, Mr Schmed, Mr Zaccanti, Mr Venturi and/or Mr Muttoni shall in such case become Class A Shareholders; and

(d) the Transfer of any Securities in connection with any Listing.

8.2. Class A Shareholders, holders of Ordinary Shares, Mr Zappella jointly with Ms Magro, and Mr Schmed, may not, directly or indirectly, Transfer any of their Securities for a period of two years from March 30, 2004 (other than pursuant to Articles 8.1(b), (c) and (d), Articles 12, 13, 14 and 15) without the prior written consent of the Class B Shareholders. Any such Transfer shall, however, even if consented to by the Class B Shareholders, be subject to the provisions of these Articles of Association. Any Transfer in violation of this Article 8.2 shall be void and ineffective ab initio and the Company shall not give any effect to such attempted Transfer in its register(s).

8.3. Notwithstanding anything to the contrary contained in the Articles of Association, the holders of Class D Shares shall not be allowed to Transfer them, except:

(i) for Transfers made pursuant to, and in accordance with, any agreement that the Company may from time to time adopt in connection with, or to implement, any management plan that may be implemented or adopted by the Company, EL GRINGO INVESTIMENTI S.p.A. or any company controlled by it; or

(ii) with the prior written consent of the majority of the Investment Shareholders (i.e. Investment Shareholders holding more than 50% of the Securities held by all the Investment Shareholders), such consent not to be unreasonably withheld for transfers between (a) a Class D Shareholder that is an individual and its wholly owned subsidiary (the Class D Shares so held by the subsidiary to be re-transferred before any changes in its shareholding), and/or (b) the Class D Shareholder and his first degree family members.

8.4. No Transfer of any Class D Shares shall be effected, unless the Board of Directors is satisfied that (a) such Transfer is effected in accordance with these Articles of Association and (b) the Company is not in breach of any of its obligations under any agreement to which it is expressed to be a party. Any transfer made in violation of Article 8.3 above shall be void and ineffective ab initio.

8.5. Class D Shareholders shall not be permitted to create any charge, pledge, mortgage, usufruct, lien, encumbrance or other third party right or interest over any of the Class D Shares and that they shall not be permitted to assign their rights over the Class D Shares.»

and:

«25.2. Shareholders will meet upon call by registered letter, fax or telex to be sent on not less than 8 (eight) days prior notice. For the purpose of this Article 25.2, (a) the Class A Shareholders empower and authorise the Class A Representative to receive, in their name and on their behalf, any and all notices, (b) the Investment Shareholders empower and authorise the Investment Manager to receive, in their name and on their behalf, any and all notices and (c) the Class D Shareholders empower and authorise the Class D Representative to receive, in their name and on their behalf, any and all notices. The notice period shall begin to run on the day following the dispatch of the notice by the Board of Directors. The day of the General Meeting shall not count in determining the notice period. All notices calling General Meeting must contain the place, the time and the agenda for such meetings. If all Shareholders are present or represented at the general meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.»

The Meeting further resolves to amend and restate the definition section under article 31 of the Articles of Association, which shall henceforth read as follows:

Definitions

«Acceptance Period» has the meaning ascribed to it in Article 10.3(b).

«Additional Distribution Minority Shareholders» means the minority shareholders of SAECO USA INC., SAECO France S.A., SPIDEM S.p.A, SAECO IBERICA S.A., SAECO AUSTRALIA PTY LTD. and SAECO CANADA LTEE in which SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. (or any entity following from its merger with another company) directly or indirectly owns more than 50% of the voting rights of such companies.

«AURA» means AURA CONSULTING, S.r.l. a limited liability company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Lorenzini 14, Porretta Terme (Bo) registered with the Companies Register of Bologna, tax code 02410491209.

«Bank» means the banks providing financing, funds and/or guarantees to one or more companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest, for the purpose of the Transaction.

«Beneficiaries» has the meaning ascribed to it in Article 10.2(a).

«Bonds» means the interest bearing registered bonds issued by the Company and subscribed to by Spinwelf, Escadote and Mr Zaccanti.

«Breach» has the meaning ascribed to it in Article 15.1.

«Business Day» means a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks are usually open in Milan and Luxembourg for the transaction of normal business banking.

«Call Beneficiaries» has the meaning ascribed to it in Article 15.1.

«Capitalised Cash Inflow» means for a particular Cash Inflow, the aggregate of (i) the amount of this Cash Inflow and (ii) the amount of interest which this Cash Inflow would have accrued should it have been remunerated at a daily interest rate equal to the Equity Investors Daily ERR from (x) the date on which this Cash Inflow has been received to (y) the Liquidation Date.

«Capitalised Cash Outflow» means for a particular Cash Outflow, the aggregate of (i) the amount of this Cash Outflow and (ii) the amount that this Cash Outflow would have accrued should it have been remunerated at a daily interest rate equal to the Equity Investors Daily IRR from (x) the date on which this Cash Outflow has been made to (y) the Liquidation Date.

«Cash Inflow» means, without double counting:

(i) the cash amount received by the Equity Investors on the disposal of their Shares, net of any transaction costs incurred by the Equity Investors (if any); and

(ii) all other monies paid to the Equity Investors for whatever reasons by (a) the Company, (b) any of its direct and indirect subsidiaries, (c) LOREN, or (d) FINANCIERE WILLIAM'S, S.à r.l., prior to or on the Liquidation Date, including by way of repayment of junior mezzanine, etc., but excluding any proceeds from the Bonds, the preferred equity certificates and/or the Vendor Loan.

For the avoidance of doubt, all amount paid by (a) the Company, (b) any of its direct and indirect subsidiaries, (c) LOREN, or (d) FINANCIERE WILLIAM'S, S.à r.l., to the Equity Investors through monitoring fees, director fees or salaries, or all amounts paid to the Investment Manager, will by no means be taken into account to determine the Cash Inflows and will have no impact whatsoever on the computation of the IRR.

«Cash Outflow» means any cash amount paid by the Equity Investors for the acquisition (including for the avoidance of doubt the subscription) of the Securities, the LOREN Securities, the Class D Shares as well as any amount invested by the Equity Investors for the purpose of the Transaction, but excluding the Bonds, the preferred equity certificates and/or the Vendor Loan.

«CBs» mean the convertible bonds that the Company may issue from time to time.

«Class A Representative» means Mr Zappella as representative of the Class A Shareholders, who may be replaced by Mr Schmed or Mr Zaccanti with the favourable vote of 50.01% of the Class A Shares and the consent of the Investment Manager.

«Class A Shareholders» means the holders of the Class A shares in the Company.

«Class B Shareholders» means the holders of the Class B shares in the Company.

«Class D Shareholder» means the holders of the Class D shares in the Company.

«Class D Representative» means Mr Nicolas de Gregorio, born in Nice, France on 27 January 1949, as representative of the Class D Shareholders, who may be replaced by another person with the favourable vote of 50.01% of the Class D Shares and the consent of the Investment Manager.

«Companies Act» means the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended.

«Daily IRR» means the daily interest rate for which the total amount of the Capitalised Cash Outflows equals the total amount of the Capitalised Cash Inflows.

«Drag Along Obligee» has the meaning ascribed to it in Article 13.1.

«Equity Investors» mean the Investment Shareholders, the Financial Investors (as defined in the articles of association of LOREN) and SPINWELF, ESCADOTE, Mr B. Bihler, Mr M. Bihler, Mr Bellucci, Mr Dotter, Ms Dotter, Ms Magro, Ms Marchionni, Mr Muttoni, Mr Nanni, Mr Nuetzi, Mr Schmed, Mr Sterk, Mr Sutter, Mr Tozzi, Mr Venturi, Mr Zaccanti, Mr Zappella.

«Exit Event» has the meaning ascribed to such term in Article 6.3.

«ESCADOTE» means ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS LDA a company incorporated under the laws of Madeira (Portugal), with registered office in Madeira (Portugal), Avenida Arriaga, n. 73, 2nd floor, room 212, 9000-060 Funchal, corporate capital of 5,000.00 fully paid-in, registered with the Companies Register of Madeira under number 03123 NIPC 511098847.

«Expert» means an independent international investment bank, chosen from the following MEDIOBANCA, GOLDMAN SACHS, LAZARD, JP MORGAN, BNP PARIBAS, ROTHSCHILD, CSFB, MORGAN STANLEY, MCC, UBS WARBURG, as agreed by the Class B Shareholders, also through the Investment Manager, and the Class A Representative, or, failing such agreement, as selected, among the ones in the above mentioned list, by the President or the Vice-president from time to time of the Luxembourg National Council of Chartered Accountants at the request of the first party to do so.

«Fair Market Value» means the fair market value of the Securities determined, unless agreed between the relevant parties, by the Expert as follows:

(a) the determination of the Expert shall be final and binding on the parties (in the absence of fraud or manifest error);

(b) the Expert shall determine the Fair Market Value in accordance with the criteria, if any, from time to time agreed between the Class A Representative and Class B Shareholders and the Company within 30 (thirty) days from its appointment and shall notify the Class B Shareholders, also through the Investment Manager, and the other interested parties of its determination;

(c) the Expert may have access to all accounting records or other relevant documents of the Company, subject to any confidentiality provisions.

Except as otherwise specifically provided, the fees and costs and expenses of the Expert shall be borne by the Shareholder whose Securities and any other securities are subject to a Transfer.

«First Notice» has the meaning ascribed to it in Article 10.1(b).

«First Offer» has the meaning ascribed to it in Article 10.1(b).

«First Offer Period» has the meaning ascribed to it in Article 10.1(b).

«General Meeting» means the general meeting of the Shareholders.

«GIANO» means GIANO, S.r.l. a limited liability company incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Emilia Est 18/2, Modena (Mo) registered with the Companies Register of Modena, tax code 02888410368.

«Heir» has the meaning ascribed to it in Article 10.3(a).

«Investment Manager» means PAI partners, a company incorporated under the laws of France, whose registered office is at 43, avenue de l'Opéra, 75002, Paris, France, registered with the Companies Register of Paris under number 414946913.

«Investment Shareholder» means any Class B Shareholders and any of those investors whose names are set out below:

PAI Europe III-A FCPR; PAI Europe III-B FCPR; PAI Europe III-C FCPR; PAI Europe III-D FCPR; PAI Europe III-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. of the Code Monétaire et Financier) all acting by their Management Company, PAI Partners S.A.S;

PAI Europe III-A; PAI Europe III-B; PAI Europe III-B2; PAI Europe III-B3; PAI Europe III-B4; PAI Europe III-B5; PAI Europe III-B6; PAI Europe III-B7; PAI Europe III-B8; PAI Europe III-C; PAI Europe III-C2, limited partnerships under English law acting by their general partner, PAI Europe III General Partner Limited; and

SEI LP, SEI II LP and Sofia Investment LP, limited partnerships under English law acting by their general partner PAI Syndication General Partner Limited; and

CARISMA S.p.A., a joint stock company incorporated and organised under Italian law and registered with the Companies' Register of Milan under number 03279860963.

«IRR» means $(1 + \text{Daily IRR})^{365} - 1$.

«Liquidation Date» means the date on which the Company approves the distributions to be effected by the liquidator of the Company.

«Listing» means the initial listing, including through an initial public offering of any of the Shares on a security exchange or other trading system or the granting of the trading in such shares on any public securities market whereby such shares can be freely traded and the approval for such trading becoming effective, whether such listing is effected by way of a primary or secondary offering, a placing or otherwise.

«LOREN» means LOREN S.A., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 89.679.

«LOREN Securities» means the shares of any class and the convertible bonds of any class issued by LOREN, except one share held by CHAPEL, S.à r.l.

«Mr Bellucci» means Sestilio Bellucci, born in Gubbio (Perugia), born on 14 April 1942, tax code BLLSTL42D14E256L.

«Mr Bihler, B.» or «Mr B. Bihler» means Bernard Bihler, born in Singen on 6 April 1958, tax code BHL BNH 58DO6Z112J.

«Mr Bilher, M.» or «Mr M. Bihler» means Markus Bihler, born in Freiburg (Germany) on 1st August 1954.

«Mr Dotter» means August Klaus Dotter, born in Memmingen (Germany) on 16 February 1950.

«Mr Muttoni» means Mario Muttoni, born in Porlezza (Como) on 20 October 1944, tax code MTTMRA44R20G889T.

«Mr Nanni» means Luigi Nanni, born in Castel di Casio (Bologna) on 30 June 1937, tax code NNNLGU37H30B969B.

«Mr Nuetzi» means Theodor Nuetzi, born in Wolfwil (Switzerland) on 26 January 1951.

«Mr Schmed» means Arthur Schmed, born in Rueti (Switzerland) on 7 February 1947, tax code SCHRHR47B07Z133U.

«Mr Sterk» means Mr Michael Sterk, born in D-Singen/Htwl (Germany) on 16 October 1958.

«Mr Sutter» means Hans-Peter Sutter, born in Zurich (Switzerland) on 22 September 1947.

«Mr Tozzi» means Franco Tozzi, born in Caster di Casio (Bologna) on 12 November 1952, tax code TZFNC52S12B969P.

«Mr Venturi» means Roberto Degli Esposti Venturi, born in Granaglione (Bologna) on 31 August 1956, tax code DGLRRT56M31E135R.

«Mr Zaccanti» means Giovanni Zaccanti, born in Gaggio Montano (Bo), Italy, on 8 August 1949, tax code ZCCGNN49MO8D847L.

«Mr Zappella» means Sergio Zappella, born in Gazzaniga (Bergamo) (Italy) on 5 March 1941, tax code ZPPSRG41CO5D952F.

«Ms Dotter» means Elisabeth Dotter born in Lochau on 9 January 1961.

«Ms Magro» means Gloria Magro, born in Ormelle (Treviso), on 24 April 1943, tax code MGRGLR43D64G115J.

«Ms Marchionni» means Denise Marchionni, born in S. Geneviève des Bois (France) on 4 July 1955, tax code MRCDNS55L44Z110N.

«Multiple of Cost» means the sum of Cash Inflows divided by sum of Cash Outflows for the Equity Investors.

«Non-compete Call Option» has the meaning ascribed to it in Article 15.1.

«Non-compete Notice» has the meaning ascribed to it in Article 15.2.

«Non-compete Securities» has the meaning ascribed to it in Article 15.1.

«Notice» has the meaning ascribed to it in Article 10.3(a).

«Offer» has the meaning ascribed to it in Article 14.2.

«Offerees» has the meaning ascribed to it in Article 10.5(a).

«Pre-emption Letter» has the meaning ascribed to it in Article 10.3(b).

«Proposers» has the meaning ascribed to it in Article 13.1.

«Relevant Shareholders» means ESCADOTE, VALENS, SPINWELF, Mr Schmed, Mr Zaccanti and Mr Zappella and Ms Magro.

«Relevant Transferor» has the meaning ascribed to it in Article 10.2(a).

«Securities» means all the Class A Shares, Class B Shares, Ordinary Shares, warrants, bonds (including for the avoidance of doubt the CBs), preferential subscription rights, option rights or any other instruments issued now or in the future by the Company giving access or which may give access to its share capital but excluding the Class D Shares and

the Company CBs, the Bonds, and the preferred equity certificates of any kind issued now or in the future by the Company.

«Seller» has the meaning ascribed to it in Article 12.1.

«Shareholders» means any and all shareholders of the Company irrespective of the class of Shares they hold.

«Shares» means any and all shares of the Company irrespective of any specific class of shares.

«SPINWELF» means SPINWELF COMERCIO INTERN. LDA. a company incorporated under the laws of Madeira (Portugal), with registered office in Madeira (Portugal), Avenida Arriaga, n. 73, 2nd floor, room 212, 9000-060 Funchal, registered with the Companies Register of Madeira - matr. n. 02536 MPC 511089082.

«Syndicate Investor» has the meaning ascribed to it in Article 9.6.

«Tag Along Beneficiaries» has the meaning ascribed to it in Article 12.1.

«Transaction» means any and all of the (A) acquisition of SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. (SAECO), the subsequent implementation of such transaction, through, among others, the mandatory tender offer, the residual tender offer, the squeeze-out, and the liquidation and payment to the minority shareholders of SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. if they exercise the right to withdraw in the event of merger of such company, (B) the subscription to and payment of, by any direct or indirect subsidiary of the Company, subordinated bonds with warrants that may be issued in favour of the shareholders of such subsidiary after the de-listing of SAECO, (C) the early repayment of the Bonds pursuant to their terms and conditions, (D) the adoption and implementation of any a management incentive plan (including any capital increase in relation thereto), (E) the implementation of the agreements reached with the Banks (including, inter alia, the issuance of warrants by any direct or indirect subsidiary of the Company, the sale of such warrants to the Banks, the conversion of such warrants), or (F) any conversion into shares of the CBs in accordance with their respective terms and conditions.

«Transfer» means any transfer or disposal of any nature by whatever means, whether by sale, assignment, contribution in kind, succession, gift, merger, exchange or otherwise

«Transferor» has the meaning ascribed to it in Article 10.5(a).

«Transferred Assets» has the meaning ascribed to it in Article 10.3(a).

«VALENS» means VALENS, S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, registered with the Companies Register of Modena, with tax code 02888420367.

«Vendor Loan» means a loan agreement entered into, as the case may be from time to time, by the Company as borrower and some or all of the Class A Shareholders, among others, as lenders.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately thirty-five thousand Euro (35,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg) à 17.30 heures.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de FINANCIERE MIRAGE S.A. (anciennement FINANCIERE PAI VERSAILLES S.A.) (les Actionnaires), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll à L-1025 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 89.725 et constituée le 22 octobre 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1734 du 5 décembre 2002, cet acte ayant été ultérieurement modifié et pour la dernière fois le 18 juin 2004 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 913 du 13 septembre 2004 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Bernard Beerens, avocat, résident professionnellement à Luxembourg (le Président), qui désigne comme Secrétaire, Olivier Wuidar, avocat, résident professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Nina Togouna, avocat, résident professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signées par les représentants des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varientur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice comprenant l'ordre du jour envoyée lettre recommandée et facsimile le 30 novembre 2004.

II. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 6.784.000 (six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille) actions de catégorie A de la Société et 13.376.040 (treize millions trois cent soixante-

seize mille quarante) actions de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, représentant 95% (quatre-vingt-quinze pour cent) du capital social votant de la Société de EUR 26.500.000,- (vingt-six millions cinq cent mille euros), représenté par que 7.720.580 (sept millions sept cent vingt mille cinq cent quatre-vingt) actions de catégorie A de la Société et 13.485.620 (treize millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt) actions de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

La liste de présence, signée par tous les Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera attachée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Formalités de convocations;

2. Création d'une nouvelle classe d'actions (les Actions de Catégorie D) et augmentation du capital social de la Société de EUR 26.500.000,- (vingt-six millions cinq cent mille euros) à EUR 26.625.000,- (vingt-six millions six cent vingt-cinq mille euros);

3. Souscriptions à l'augmentation de capital par PAI Europe III-A FCPR, PAI Europe III-B FCPR, PAI Europe III-C FCPR, PAI Europe III-D FCPR, PAI Europe III-D2 FCPR, SEI LP, Spinwelf comercio Intern. Lda, Escadote Gestao e Investimentos Lda, M. Giovanni Zaccanti, et GETRIMEX S.A. et paiements des Actions de Catégorie D ainsi souscrites. Modification du registre des actionnaires de la Société et pouvoir et autorité afin d'effectuer telle modification;

4. Modification des articles 5, 6, 8 et 25.2 et de la section définition des statuts de la Société; et

5. Divers.

IV. L'Assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que tout actionnaire votant qui n'est pas présent ou représenté a été dûment convoqué à l'Assemblée par lettre recommandée et facsimile le 30 novembre 2004 conformément à l'article 25.2 des statuts de la Société (les Statuts).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer des actions de catégorie D de la Société (les Actions de Catégorie D).

L'Assemblée décide de noter que les droits et obligations attachés aux Actions de Catégorie D sont les mêmes que ceux attachés aux Actions (tel que définies dans les Statuts) (à l'exception des droits définis en relation des modifications des Statuts tel qu'il en sera décidé ci-dessous).

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros) afin de porter le capital social souscrit et émis de son montant actuel de EUR 26.500.000,- (vingt-six millions cinq cent mille euros) à EUR 26.625.000,- (vingt-six millions six cent vingt-cinq mille euros) par l'émission de 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie D de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune. L'Assemblée note qu'en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'actionariat souscrit est le suivant:

* 7.720.580 Actions de catégorie A,

* 13.479.420 Actions de catégorie B, et

* 100.000 Actions de catégorie D,

chacune d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter les souscriptions à l'augmentation du capital social et son paiement intégral comme suit, étant entendu que les actionnaires restants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription et ont accepté que les nouvelles actions soient souscrites par les actionnaires listés ci-dessous:

Intervention, souscription et paiement

1. P.A.I. Europe III-A FCPR;

2. P.A.I. Europe III-B FCPR;

3. P.A.I. Europe III-C FCPR;

4. P.A.I. Europe III-D FCPR; and

5. P.A.I. Europe III-D2 FCPR;

chacun agissant par et représentées par P.A.I. Partners, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Paris sous le numéro B 414 946 913,

ici représentée par Bernard Beerens, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Paris, le 23 décembre 2004;

6. SEI L.P., une limited partnership de droit anglais, agissant par et représenté par son gérant commandité PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit de Guernesey, ayant son siège social au Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, GY1 3ZD,

ici représentée par Bernard Beerens, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Paris, le 23 décembre 2004;

7. M. Giovanni Zaccanti, né à Gaggio Montano (Bologne), Italie le 8 août 1949, demeurant à Via Roma 6, Gaggio Montano, Bologne, Italie, code fiscal ZCCGNN49MO8D847L,

ici représenté par Sabine Hinz, avocate, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 30 décembre 2004;

8. ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS LDA, une société constituée selon les lois de Madère (Portugal), avec siège social à Avenida do Infante 50, 9000 Funchal, Madère, Portugal, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Madère sous le numéro 03123 NIPC 511098847,

ici représentée par Sabine Hinz, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Lugano, le 4 janvier 2005;

9. SPINWELF COMERCIO INTERNATIONAL LDA, une société constituée selon les lois de Madère (Portugal), avec siège social à Madère, Avenida Arriada 303H, 9000 Funchal, Madère, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Madère sous le numéro NIPC 511089082,

ici représentée par Sabine Hinz, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Lugano, le 4 janvier 2005;

10. GETRIMEX S.A., avec siège social à S. Balestra 18, CH-6900 Lugano, Suisse, avec numéro d'immatriculation CH-514.3.005.749-4,

ici représentée par Bernard Beerens, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Lugano, le 20 janvier 2005;

déclarent souscrire les 100.000 (cent mille) Actions de catégorie D, chacune ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un Euro et vingt-cinq cents), représentant la totalité de l'augmentation du capital social et libérer intégralement les actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2.875.000,- (deux millions huit cent soixante-quinze mille euros) par un apport en numéraire d'un montant global de EUR 3.000.0000,- (trois millions euros).

Les 100.000 (cent mille) parts sociales de catégorie D sont souscrites et libérées comme suit:

Nom	Nombre de parts de catégorie D	Libération des actions de catégorie D
PAI EUROPE III-A FCPR	1.781	EUR 53.430,00 dont EUR 51.203,75 comme prime d'émission
PAI EUROPE III-B FCPR	18.925	EUR 567.750,00 dont EUR 544.093,75 comme prime d'émission
PAI EUROPE III-C FCPR	13.622	EUR 408.660,00 dont EUR 391.632,50 comme prime d'émission
PAI EUROPE III-D FCPR	2.845	EUR 85.350,00 dont EUR 81.793,75 comme prime d'émission
PAI EUROPE III-D2 FCPR	312	EUR 9.360,00 dont EUR 8.970,00 comme prime d'émission
SEI LP	8.015	EUR 240.450,00 dont EUR 230.431,25 comme prime d'émission
M. Giovanni Zaccanti	3.780	EUR 113.400,00 dont EUR 108.675,00 comme prime d'émission
ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS LDA ...	10.360	EUR 310.800,00 dont EUR 297.850,00 comme prime d'émission
SPINWELF COMERCIO INTERN. LDA.	10.360	EUR 310.800,00 dont EUR 297.850,00 comme prime d'émission
GETRIMEX S.A.	30.000	EUR 900.000,00 dont EUR 862.500,00 comme prime d'émission
Total	100.000	EUR 3.000.000,00 dont une prime d'émission de EUR 2.875.000,00

L'Assemblée note également et le notaire acte la remise par les représentants des souscripteurs mentionnés ci-dessus d'un certificat daté du 22 mars 2005 émis par JPMorgan CHASE BANK, London Branch, qui confirme la disponibilité et le blocage de la somme en numéraire de EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) concernant l'augmentation du capital social de la Société.

La somme de l'augmentation du capital social est dès lors à l'entière disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentaire.

Le Conseil d'Administration de la Société a reçu l'instruction de procéder à la modification du registre des actionnaires et d'y porter les modifications dans l'actionnariat de la Société mentionnées ci-dessus.

En conséquence de l'émission des Actions de catégorie D, la quatrième résolution suivante est également adoptée par GETRIMEX S.A.

Quatrième résolution

Chaque actionnaire de la Société déclare avoir reçu les modifications des Statuts telles que proposées.

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 afin de refléter la résolution ci-dessus et par ailleurs, modifier les articles 6, 8, et 25.2 et la section définition des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«5. Capital social

5.1. Le capital social autorisé est à EUR 278.145.431,25 (deux cent soixante dix-huit millions cent quarante-cinq mille quatre cent trente et un euros et vingt-cinq centimes) et est divisé en actions ordinaires avec droit de vote de catégorie A (les Actions de catégorie A) et en actions ordinaires avec droit de vote de catégorie B (les Actions de catégorie B),

chacune ayant les mêmes caractéristiques et conférant les mêmes droits, sauf en ce qui concerne les différences mentionnées dans les présents Statuts et chacune ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes).

Les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B peuvent être converties conformément à l'Article 7 des Statuts.

5.2. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 26.625.000,- (vingt-six millions six cent vingt-cinq mille euros), représenté par 7.720.580 (sept millions sept cent vingt mille et cinq cent quatre-vingt) Actions de catégorie A, 13.479.420 (treize millions quatre cent soixante-dix-neuf mille quatre cent vingt) Actions de catégorie B et 100.000 (cent mille) Actions de catégorie D, chacune ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) et chacune étant intégralement libérée.

Le capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. Autorisation donnée au Conseil d'Administration

(a) Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et mandaté pour une période de 5 (cinq) ans à compter du 30 mars 2004 afin de faire produire tous ses effets à l'augmentation du capital social mentionnée à l'Article 5.1, sans qu'une décision supplémentaire de l'Assemblée Générale ne soit requise, et après avoir pris acte par écrit que les termes et conditions des présents Statuts ont été respectés et remplis. En particulier, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté afin de (i) faire produire tous ses effets à toutes les augmentations du capital social effectuées en application de l'Article 5.1, en tout ou partie dans la limite du capital social autorisé, (ii) veiller à ce que ces augmentations de capital et les modifications subséquentes des présents Statuts soient enregistrées par-devant un notaire luxembourgeois, et (iii) procéder à de telles émissions sur la base du rapport présenté à l'Assemblée Générale sur les circonstances et le(s) prix de l'(des) émission(s) d'Actions dans la limite du capital social autorisé, comme mentionné ci-dessous à l'Article 5.3 et dans les limites prévues par cet Article et conformément à l'Article 32-3 (5) de la Loi sur les Sociétés.

(b) Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de 6.306.235 (six millions trois cents six mille deux cents trente-cinq) Actions de catégorie A et de 11.010.110 (onze millions dix mille et cent dix) Actions de catégorie B est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel, comme suit:

(i) un montant total de 6.306.235 (six millions trois cent six mille deux cent trente-cinq) Actions de catégorie A doit être réservé aux Actionnaires de catégorie A en cas de conversion des OC émises à leur profit par la Société; et

(ii) un montant total de 11.010.110 (onze millions dix mille cent dix) Actions de catégorie B doit être réservé aux Actionnaires Investisseurs en cas de conversion des OC émis à leur profit par la Société.

(c) Les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B émises conformément à l'Article 5.3(b) seront émises par le Conseil d'Administration, dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration conformément aux termes et conditions des OC, étant précisé que le Conseil d'Administration émettra (i) des Actions de la catégorie détenue par l'obligataire au moment de la conversion des OC en Actions et (ii) des Actions de catégorie B si l'obligataire est un Actionnaire Investisseur.

(d) Dans les limites du capital social autorisé, un montant total de 67.008.806 (soixante-sept millions huit mille huit cent six) Actions de catégorie A et de 116.991.194 (cent seize millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-quatorze) Actions de catégorie B est expressément réservé à l'émission par le Conseil d'Administration, sans réserver un quelconque droit de souscription préférentiel aux Actionnaires de catégorie A et aux Actionnaires Investisseurs, comme suit:

(i) un montant total de 67.008.806 (soixante-sept millions huit mille huit cent six) Actions de catégorie A doit être réservé aux Actionnaires de catégorie A; et

(ii) un montant total de 116.991.194 (cent seize millions neuf cent quatre-vingt-onze mille cent quatre-vingt-quatorze) Actions de catégorie B doit être réservé aux Actionnaires Investisseurs; et

(e) les Actions de catégorie A et les Actions de catégorie B émises conformément à l'Article 5.3(d) seront émises par le Conseil d'Administration dans les conditions déterminées par ce dernier, étant précisé que (i) une ou plusieurs augmentations de capital ne devront pas excéder un montant total de EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions euros) (incluant la valeur nominale et la prime) sur toute période de 12 (douze) mois; (ii) le Conseil d'Administration émettra un nombre d'Actions et d'OC dans une proportion qui ne pourra pas être supérieure à 10 Actions pour 90 OC; (iii) les Actionnaires de catégorie A et les Actionnaires Investisseurs sont autorisés à souscrire un nombre d'actions et d'OC proportionnel au nombre d'Actions de catégorie A, d'Actions de catégorie B et d'OC qu'ils détiennent dans la Société, étant précisé que chaque Actionnaire et/ou chaque obligataire devra(ont) souscrire simultanément à la même proportion applicable d'Actions et d'OC qu'il(s) détient(nent).

(f) Le Conseil d'Administration devra convoquer une Assemblée Générale afin d'augmenter le capital social autorisé et/ou de modifier le nombre d'Actions de catégorie A, d'Actions de catégorie B et/ou d'Actions Ordinaires à émettre, et par conséquent, de modifier les Articles 5.1 et 5.3(b) et (d), si à tout moment le nombre d'actions spécialement réservé à l'Article 5.3 n'est pas suffisant pour l'émission d'actions conformément à l'Article 5.3 et à l'Article 7.

A des fins de clarté, il est précisé que le Conseil d'Administration émettra les Actions dans les strictes limites du capital social autorisé conformément aux dispositions du présent Article 5.3 des Statuts.

Toute augmentation de capital réservée aux Actionnaires est réalisée en émettant une nombre d'Actions de catégorie A et d'Actions de catégorie B proportionnel au nombre existant d'Actions de catégorie A et d'Actions de catégorie B (le cas échéant) à la date de l'augmentation de capital.»

«6. Actions

6.1. Les Actions de la Société sont uniquement nominatives.

6.2. Les Actions de catégorie A, les Actions de catégorie B, les Actions de catégorie D et les Actions Ordinaires représentent des catégories d'actions distinctes, mais chaque Action de catégorie A, chaque Action de catégorie B, chaque

Action de catégorie D et chaque Action Ordinaire donne droit aux actifs et aux bénéfices de la Société proportionnellement au nombre total d'actions en question existantes, sauf dispositions contraires des Statuts.

6.3. En cas de remboursement du capital lors d'une liquidation ou d'une dissolution de la Société (l'Événement de Sortie), les actifs de la Société disponibles en vue d'une distribution entre les Actionnaires seront affectés comme suit:

(a) tout d'abord, en remboursement des détenteurs d'Actions de catégorie D (si de telles Actions de catégorie D sont alors en circulation), remboursement qui sera calculé comme suit (le Droit de Liquidation de catégorie D):

(i) pour tout Événement de Sortie survenant avant le ou le 31 mars 2006, le Droit de Liquidation de Catégorie D sera dérivé du Multiple de Coût des Investisseurs dans le Capital comme indiqué dans le tableau d'équivalence ci-dessous, étant précisé qu'en cas d'augmentation de 0,1x au-delà de 3,38x du Multiple de Coût, le Droit de Liquidation de catégorie D augmentera de 3%.

Multiple de Coût	Droit de Liquidation de catégorie D (par Action de catégorie D et en euro)	Multiple de Coût	Droit de Liquidation de catégorie D (par Action de catégorie D et en euro)
Inférieur à 1,13x	0,00	2,10x	267,00
1,16x	0,00	2,15x	282,00
1,19x	0,00	2,20x	300,00
1,23x	0,00	2,25x	315,00
1,26x	0,00	2,30x	330,00
1,29x	30,00	2,35x	345,00
1,33x	30,00	2,41x	360,00
1,37x	30,00	2,46x	375,00
1,41x	30,00	2,52x	390,00
1,44x	30,00	2,57x	420,00
1,48x	34,50	2,63x	450,00
1,52x	40,50	2,69x	480,00
1,56x	45,00	2,74x	540,00
1,60x	51,00	2,80x	555,00
1,64x	57,00	2,86x	570,00
1,69x	63,00	2,92x	600,00
1,73x	69,00	2,99x	615,00
1,77x	75,00	3,05x	630,00
1,82x	153,00	3,11x	645,00
1,86x	165,00	3,18x	660,00
1,91x	180,00	3,24x	675,00
1,95x	198,00	3,31x	690,00
2,00x	210,00	3,38x	750,00
2,05x	240,00		

(ii) Sortie survenant à partir du 1^{er} avril 2006 et avant le 31 mars 2007, le Droit de Liquidation de Catégorie D sera dérivé du Multiple de Coût des Investisseurs dans le Capital comme indiqué dans le tableau d'équivalence ci-dessous, étant précisé qu'en cas d'IRR supérieur à 50%, le Droit de Liquidation de catégorie D augmentera de 3% pour toute augmentation de 1% de l'IRR.

Investisseurs dans le Capital (in fine)	Droit de Liquidation de catégorie D (par Action de catégorie D et en euro)	Investisseurs dans le Capital (in fine)	Droit de Liquidation de catégorie D (par Action de catégorie D et en euro)
Inférieur à 4,0%	0,00	28,0%	267,00
5,0%	0,00	29,0%	282,00
6,0%	0,00	30,0%	300,00
7,0%	0,00	31,0%	315,00
8,0%	0,00	32,0%	330,00
9,0%	30,00	33,0%	345,00
10,0%	30,00	34,0%	360,00
11,0%	30,00	35,0%	375,00
12,0%	30,00	36,0%	390,00
13,0%	30,00	37,0%	420,00
14,0%	34,50	38,0%	450,00
15,0%	40,50	39,0%	480,00
16,0%	45,00	40,0%	540,00
17,0%	51,00	41,0%	555,00
18,0%	57,00	42,0%	570,00
19,0%	63,00	43,0%	600,00
20,0%	69,00	44,0%	615,00

21,0%	75,00	45,0%	630,00
22,0%	153,00	46,0%	645,00
23,0%	165,00	47,0%	660,00
24,0%	180,00	48,0%	675,00
25,0%	198,00	49,0%	690,00
26,0%	210,00	50,0%	750,00
27,0%	240,00		

(iii) Pour tout Evénement de Sortie survenant à partir du le 1^{er} avril 2007 et avant le 31 mars 2008, le Droit de Liquidation de Catégorie D sera dérivé de l'IRR des Investisseurs dans le Capital comme indiqué dans le tableau d'équivalence ci-dessous, étant précisé qu'en cas d'IRR supérieur à 50%, le Droit de Liquidation de catégorie D augmentera de 3% pour toute augmentation de 1% de l'IRR.

IRR Investisseurs dans le Capital (in fine)	Droit de Liquidation de catégorie D (par Action de catégorie D et en euro)	IRR Investisseurs dans le Capital (in fine)	Droit de Liquidation de catégorie D	IRR Investisseurs dans le Capital (in fine)	Droit de Liquidation de catégorie D (par Action de catégorie D et en euro)
Inférieur à 4,0%	0,00	24,0%	264,0	44,0%	882,00
5,0%	0,00	25,0%	300,0	45,0%	918,00
6,0%	0,00	26,0%	330,0	46,0%	952,50
7,0%	0,00	27,0%	360,0	47,0%	990,00
8,0%	0,00	28,0%	423,0	48,0%	1.023,00
9,0%	30,00	29,0%	435,0	49,0%	1.059,00
10,0%	30,00	30,0%	480,0	50,0%	1.095,00
11,0%	30,00	31,0%	495,0		
12,0%	30,00	32,0%	510,0		
13,0%	30,00	33,0%	540,0		
14,0%	37,50	34,0%	570,0		
15,0%	45,00	35,0%	609,0		
16,0%	52,50	36,0%	622,5		
17,0%	60,00	37,0%	652,5		
18,0%	67,50	38,0%	682,5		
19,0%	75,00	39,0%	720,0		
20,0%	153,00	40,0%	756,0		
21,0%	177,00	41,0%	789,0		
22,0%	198,00	42,0%	816,0		
23,0%	231,00	43,0%	849,0		

(iv) Pour tout Evénement de Sortie survenant à partir du 1^{er} avril 2008, le Droit de Liquidation de Catégorie D sera dérivé de l'IRR des Investisseurs dans le Capital comme indiqué dans le tableau d'équivalence ci-dessous, étant précisé qu'en cas d'IRR supérieur à 50%, le Droit de Liquidation de catégorie D augmentera de 3% pour toute augmentation de 1% de l'IRR.

IRR Investisseurs dans le Capital (in fine)	Droit de Liquidation de catégorie D (par Action de catégorie D et en euro)	IRR Investisseurs dans le Capital (in fine)	Droit de Liquidation de catégorie D	IRR Investisseurs dans le Capital (in fine)	Droit de Liquidation de catégorie D (par Action de catégorie D et en euro)
Inférieur à 5,0%	0,00	25,0%	372,0	45,0%	1.203,00
6,0%	0,00	26,0%	420,0	46,0%	1.242,00
7,0%	0,00	27,0%	474,0	47,0%	1.281,00
8,0%	0,00	28,0%	534,0	48,0%	1.320,00
9,0%	30,00	29,0%	570,0	49,0%	1.368,00
10,0%	30,00	30,0%	615,0	50,0%	1.410,00
11,0%	30,00	31,0%	645,0		
12,0%	30,00	32,0%	675,0		
13,0%	30,00	33,0%	705,0		
14,0%	36,00	34,0%	750,0		
15,0%	42,00	35,0%	825,0		
16,0%	48,00	36,0%	858,0		
17,0%	60,00	37,0%	891,0		
18,0%	82,50	38,0%	930,0		
19,0%	105,00	39,0%	969,0		
20,0%	135,00	40,0%	1.008,0		
21,0%	180,00	41,0%	1.047,0		

22,0%	240,00	42,0%	1.086,0
23,0%	276,00	43,0%	1.125,0
24,0%	321,00	44,0%	1.164,0

(v) Aux fins du calcul du Droit de Liquidation de catégorie D, les seuils indiqués dans les tableaux ci-dessus concernant l'IRR des Investisseurs dans le Capital ou le Multiple de Coût seront arrondis au seuil supérieur si l'IRR d'un Investisseur dans le Capital ou le Multiple de Coût correspond à un pourcentage situé entre ceux indiqués dans les tableaux; et

(b) ensuite, sur une base égale par Action entre les détenteurs d'Actions de catégorie A, d'Actions de catégorie B et d'Actions Ordinaires (le Droit de Liquidation des Actions).

6.4. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque Actionnaire. La propriété des Actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.5. La Société ne reconnaît que 1 (un) seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier-gagiste et un débiteur-gagiste.

6.6. Les montants non libérés, le cas échéant, se rapportant aux Actions émises et en circulation peuvent être appelés, à tout moment, à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds portent sur toutes les Actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera lieu à l'application de plein droit d'intérêts de retard de 10 (dix) pourcent par an au profit de la Société, à compter de la date d'exigibilité du paiement.

6.7. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.»

8. Transfert des actions et des titres

8.1. Les dispositions des Articles 10, 11, 12, 13 et 14 relatifs à certains Transferts de Titres (étant précisé à des fins de clarté, que les Titres incluent les Actions) ne s'appliquent pas dans les cas suivants:

(a) les Titres détenus par un Actionnaire Investisseur peuvent être librement transférés à:

(i) un autre Actionnaire Investisseur;

(ii) un Investisseur Syndicat conformément à l'Article 9.6;

(iii) un associé, un porteur de parts ou un détenteur de participations dans un Actionnaire Investisseur et/ou dans une des entités mentionnées au présent l'Article 8.1(a) (i) à (iii); et

(iv) un Actionnaire Minoritaire en droit de Percevoir une Distribution Supplémentaire;

(b) les Titres détenus par un Actionnaire de catégorie A peuvent être transférés mortis causa à un parent direct jusqu'au deuxième degré du détenteur défunt de ces Titres;

(c) à condition que tous les Actionnaires de catégorie B aient donné leur accord préalable et écrit, lequel ne pourra être refusé que pour un motif légitime, SPINWELF pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres LOREN qu'il détient à M. Zappella; ESCADOTE pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres LOREN qu'elle détient à M. Schmed; VALENS pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres LOREN qu'elle détient à M. Zaccanti; AURA pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres LOREN qu'elle détient à M. Venturi; et GIANO pourra Transférer tous les Titres et tous les Titres LOREN qu'il détient à M. Muttoni; étant précisé que M. Zappella, M. Schmed, M. Zaccanti, M. Venturi et/ou M. Muttoni devront devenir dans un tel cas des Actionnaires de catégorie A; et

(d) le Transfert de tout Titre dans le cadre d'une quelconque Cotation.

8.2. Les Actionnaires de catégorie A, les détenteurs d'Actions Ordinaires, M. Zappella ensemble avec Mme Magro, et M. Schmed, ne peuvent pas, directement ou indirectement, Transférer leurs Titres pendant une période de deux ans à compter du 30 mars 2004 (autrement qu'en application des Articles 8.1(b), (c) et (d), 12, 13, 14 et 15), sans l'accord préalable et écrit des Actionnaires de catégorie B. Même en cas d'accord des Actionnaires de catégorie B, ce Transfert devra, cependant, être soumis aux dispositions des présents Statuts. Tout Transfert effectué en violation du présent Article 8.2 sera nul et ne produira aucun effet ab initio et la Société ne fera produire aucun effet à cette tentative de Transfert dans son ou ses registres.

8.3. Malgré toutes dispositions contraires des Statuts, les détenteurs d'Actions de catégorie D ne sont pas autorisés à les Transférer, sauf en ce qui concerne:

(i) les Transferts effectués d'après, et conformément à, un accord que la Société peut périodiquement adopté en rapport avec, ou pour mettre en oeuvre, un plan destiné aux cadres dirigeants (management plan) qui peut être mis en place ou adopté par la Société, EL GRINGO INVESTIMENTI S.p.A. ou toute société contrôlée par la Société; ou

(ii) avec l'accord écrit et préalable de la majorité des Actionnaires Investisseurs (c'est-à-dire des Actionnaires Investisseurs détenant plus de 50% des Titres détenus par tous les Actionnaires Investisseurs), cet accord ne pouvant être refusé sans motif légitime en ce qui concerne les Transferts entre (a) un Actionnaire de catégorie D qui est une personne physique et sa filiale détenue à cent pour cent (les Actions de catégorie D ainsi détenues par la filiale devant être re-transférées avant toute modification de son actionnariat), et/ou (b) l'Actionnaire de catégorie D et les membres de sa famille situés au premier degré.

8.4. Aucun Transfert d'Actions de catégorie D ne doit être effectué, à moins que le Conseil d'Administration ne soit assuré que (a) ce Transfert est effectué conformément aux présents Statuts et (b) la Société ne commet aucune violation de ses obligations résultant de tout accord auquel elle est partie. Tout transfert effectué en violation de l'Article 8.3 ci-dessus sera nul et ne produira aucun effet ab initio.

8.5. Les Actionnaires de catégorie D ne sont pas autorisés à créer une servitude, un nantissement, un gage, un usufruit, un privilège, une charge ou un droit en faveur d'un tiers qui grèverait l'une quelconque des Actions de catégorie D, ni à céder leurs droits sur les Actions de catégorie D.»

et

«25.2. Les convocations aux Assemblées Générales sont envoyées par lettre recommandée, fax ou télex en respectant un préavis d'au moins 8 (huit) jours. Pour les besoins du présent Article 25.2, (a) les Actionnaires de catégorie A habilite et autorisent le Représentant de catégorie A à recevoir, en leur nom et pour leur compte, toute convocation, (b) les Actionnaires Investisseurs habilite et autorisent le Gestionnaire d'Actifs à recevoir, en leur nom et pour leur compte, toute convocation et (c) les Actionnaires de catégorie D habilite et autorisent le Représentant de catégorie D à recevoir, en leur nom et pour leur compte, toute convocation. Le délai de convocation commence à courir le jour suivant l'envoi de la convocation par le Conseil d'Administration. Le jour de tenue de l'Assemblée Générale n'est pas pris en compte dans le calcul du délai de convocation. Toute convocation à une Assemblée Générale doit indiquer le lieu, l'heure et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Chaque fois que tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation préalable.»

L'Assemblée décide de modifier et de coordonner la section de définition sous l'article 31 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Définitions

«Délai d'Acceptation» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(b).

«Actionnaires Minoritaires en Droit de Percevoir une Distribution Supplémentaire» désigne les actionnaires minoritaires de SAECO USA INC., SAECO FRANCE S.A., SPIDEM S.p.A, SAECO IBERICA S.A., SAECO AUSTRALIA PTY LTD. et SAECO CANADA LTEE dans lesquelles SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. (ou une entité découlant de sa fusion avec une autre société) détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote.

«AURA» désigne AURA CONSULTING, S.r.l., société à responsabilité limitée constituée selon le droit italien, ayant son siège social à Via Lorenzini 14, Porretta Terme (Bo), immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Bologne, code fiscal 02410491209.

«Banque» désigne les banques fournissant le financement, les fonds et/ou des garanties à une ou plusieurs sociétés dans lesquelles la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect, aux fins de la présente Transaction.

«Bénéficiaires» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.2(a).

«Obligations» désigne les obligations nominatives portant intérêts, émises par la Société et souscrites par SPINWELF, ESCADOTE et M. Zaccanti.

«Violation» a le sens qui lui est donné par l'Article 15.1.

«Jour Ouvrable» désigne un jour (à l'exclusion des samedis et dimanches) pendant lequel les banques sont habituellement ouvertes à Milan et à Luxembourg dans le cadre de leurs activités bancaires ordinaires.

«Bénéficiaires de l'Option d'Achat» a le sens qui lui est donné par l'Article 15.1.

«Entrée de Trésorerie Capitalisée» désigne en ce qui concerne une Entrée de Trésorerie particulière, le total du (i) montant de cette Entrée de Trésorerie et (ii) du montant des intérêts que cette Entrée de Trésorerie aurait fait courir si elle avait été rémunérée à un taux d'intérêt journalier égal à l'IRR Journalier des Investisseurs dans le Capital à compter de (x) la date à laquelle cette Entrée de Trésorerie a été reçue jusqu'à (y) la Date de Liquidation.

«Sortie de Trésorerie Capitalisée» désigne en ce qui concerne une Sortie de Trésorerie particulière, le total du (i) montant de cette Sortie de Trésorerie et (ii) du montant des intérêts que cette Sortie de Trésorerie aurait fait courir si elle avait été rémunérée à un taux d'intérêt journalier égal à l'ERR Journalier des Investisseurs dans le Capital à compter de (x) la date à laquelle cette Sortie de Trésorerie a été reçue jusqu'à (y) la Date de Liquidation.

«Entrée de Trésorerie» désigne, sans double comptabilisation:

(i) la somme reçue par les Investisseurs dans le Capital lors de la vente de leurs Actions, nette des frais de transaction encourus par les Investisseurs dans le Capital (le cas échéant); et

(ii) toutes les autres sommes d'argent versées aux Investisseurs dans le Capital pour quelque raison que ce soit par (a) la Société, (b) l'une quelconque de ses filiales directes et indirectes, (c) LOREN, ou (d) FINANCIERE WILLIAM'S, S.à r.l., avant ou à la Date de Liquidation, y compris au moyen du remboursement du junior mezzanine, etc., mais à l'exclusion des produits issus des Obligations, des preferred equity certificats et/ou du Prêt Vendeur.

Dans un souci de clarté, il est précisé que tous les montants payés par (a) la Société, (b) l'une quelconque de ses filiales directes et indirectes, (c) LOREN, ou (d) FINANCIERE WILLIAM'S, S.à r.l., aux Investisseurs dans le Capital au moyen d'honoraires de surveillance (monitoring fees), d'émoluments d'administrateurs ou de salaires, ou tous les montants payés au Gestionnaire d'Actifs, ne seront en aucun cas pris en compte pour déterminer les Entrées de Trésorerie et n'auront aucune incidence, de quelque nature que ce soit, sur le calcul de l'IRR.

«Sortie de Trésorerie» désigne toute somme payée par les Investisseurs dans le Capital pour l'achat (y compris, dans un souci de clarté, la souscription) des Titres, des Titres LOREN, des Actions de catégorie D, ainsi que tout montant investi par les Investisseurs dans le Capital en vue de la Transaction, mais à l'exclusion des Obligations, des preferred equity certificats et/ou du Prêt Vendeur.

«OC» désigne les obligations convertibles que la Société peut périodiquement émettre.

«Représentant de catégorie A» désigne M. Zappella, étant le représentant des Actionnaires de catégorie A, qui peut être remplacé par M. Schmed ou M. Zaccanti sur vote favorable de 50,01% des Actionnaires de catégorie A de la Société et avec l'accord du Gestionnaire d'Actifs.

«Actionnaires de catégorie A» désigne les détenteurs des actions de catégorie A de la Société.

«Actionnaires de catégorie B» désigne les détenteurs des actions de catégorie B de la Société.

«Actionnaires de catégorie D» désigne les détenteurs des actions de catégorie D de la Société.

«Représentant de catégorie D» désigne M. Nicolas de Gregorio, né à Nice (France) le 27 janvier 1949, étant le représentant des Actionnaires de catégorie D, qui peut être remplacé par une autre personne sur vote favorable de 50,01% des Actionnaires de catégorie D de la Société et avec l'accord du Gestionnaire d'Actifs.

«Loi sur les Sociétés» désigne la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«IRR Journalier» désigne le taux d'intérêt journalier pour lequel le montant total des Sorties de Trésorerie Capitalisées est égal au montant total des Entrées de Trésorerie Capitalisées.

«Personne ayant une Obligation de Cession» a le sens qui lui est donné par l'Article 13.1.

«Investisseurs dans le Capital» désigne les Actionnaires Investisseurs, les Investisseurs Financiers (tels que définis dans les statuts de LOREN) et SPINWELF, ESCADOTE, M. B. Bihler, M. M. Bellucci, M. Dotter, Mme Magro, Mme Marchionni, M. Muttoni, M. Nanni, M. Nuetzi, M. Schmed, M. Sterk, M. Sutter, M. Tozzi, M. Venturi, M. Zaccanti, M. Zappella.

«Evènement de Sortie» a le sens qui lui est donné par l'Article 6.3.

«ESCADOTE» désigne ESCADOTE GESTAO E INVESTIMENTOS LDA, société constituée d'après les lois de Madère (Portugal), ayant son siège social à Madère (Portugal), Avenida Arriaga, n. 73, 2^{ème} étage, salle 212, 9000-060 Funchal, ayant un capital social de 5.000,- EUR entièrement libéré et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Madère sous le numéro 03123 MPC 511098847.

«Expert» désigne une banque d'investissement indépendante et internationale choisie entre MEDIOBANCA, GOLDMAN SACHS, LAZARD, JP MORGAN, BNP PARIBAS, ROTHSCHILD, CSFB, MORGAN STANLEY, MCC, UBS WARBURG par les Actionnaires de catégorie B et aussi via le Gestionnaire d'Actifs et les Actionnaires de catégorie A, ou en l'absence d'un tel accord, choisie parmi les banques listées ci-dessus par le Président ou le Vice-président de l'Ordre luxembourgeois des Experts-comptables sur première demande d'une partie de procéder ainsi.

«Juste Valeur de Marché» désigne la juste valeur de marché des Titres déterminée, à moins qu'elle ne soit convenue par les parties concernées, par l'Expert comme suit:

(a) la décision de l'Expert sera définitive et liera les parties (en l'absence de fraude ou d'erreur manifeste);

(b) l'Expert déterminera la Juste Valeur de Marché en vertu des critères périodiquement arrêtés entre le Représentant des Actionnaires de catégorie A, les Actionnaires de catégorie B et la Société, dans les 30 (trente) jours à compter de sa nomination et devra notifier sa décision aux Actionnaires de catégorie B, aussi via le Gestionnaire d'Actifs et les autres parties intéressées;

(c) l'Expert pourra avoir accès à tous les documents comptables ou autres documents pertinents de la Société, sous réserve de dispositions de confidentialité.

Sauf dispositions expresses contraires, les commissions, frais et dépenses de l'Expert devront être supportés par l'Actionnaire dont les Titres et autres titres font l'objet d'un Transfert.

«Première Notification» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.1(b).

«Première Offre» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.1(b).

«Délai de la Première Offre» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.1(b).

«Assemblée Générale» désigne l'assemblée générale des Actionnaires.

«GIANO» désigne GIANO, S.r.L, société à responsabilité limitée constituée d'après le droit italien, ayant son siège social à Via Emilia Est 18/2, Modène (Mo), immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Modène, code fiscal 02888410368.

«Héritier» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(a).

«Gestionnaire d'Actifs» désigne PAI PARTNERS, société constituée selon le droit français, ayant son siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002, Paris, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414946913.

«Actionnaire Investisseur» désigne tout Actionnaire de catégorie B et les investisseurs dont les noms figurent ci-dessous:

PAI Europe III-A FCPR; PAI Europe III-B FCPR; PAI Europe III-C FCPR; PAI Europe III-D FCPR; PAI Europe III-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier) tous agissant par leur Société de Gestion, PAI Partners S.A.S;

PAI Europe III-A; PAI Europe III-B; PAI Europe III-B2; PAI Europe III-B3; PAI Europe III-B4; PAI Europe III-B5; PAI Europe III-B6; PAI Europe III-B7; PAI Europe III-B8; PAI Europe III-C; PAI Europe III-C2, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner) PAI Europe III General Partner Limited; et

SEI LP, SEI II LP et SOFIA INVESTMENT LP, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner) PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED; et

CARISMA S.p.A., une société par actions de droit italien et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 03279860963.

«IRR» désigne (1+IRR Journalier)³⁶⁵ - 1.

«Date de Liquidation» désigne la date à laquelle la Société approuve les distributions effectuées par le liquidateur de la Société.

«Cotation» désigne la cotation initiale, notamment via l'introduction en bourse des Actions sur une bourse ou un autre système de cotation ou la possibilité que ces actions soient échangées sur une quelconque bourse de valeurs sur laquelle ces actions peuvent être librement négociées et l'agrément portant sur cette possibilité de négociation prenant effet, que cette cotation soit effectuée via une émission primaire ou secondaire, un placement ou d'une autre manière.

«LOREN» désigne LOREN S.A., une société anonyme constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 89.679.

«Titres LOREN» désigne les actions de toute catégorie et les obligations convertibles de toute catégorie émises par LOREN, sauf une action détenue par CHAPEL, S.à r.l.

«M. Bellucci» désigne Sestilio Bellucci, né à Gubbio (Perugia), le 14 avril 1942, code fiscal BLLSTL42D14E256L.

«M. Bihler, B.» ou «M. B. Bihler» désigne Bernard Bihler, né à Singen, le 6 avril 1958, code fiscal BHL BNH 58DO6Z112J.

«M. Bihler, M.» ou «M. M. Bihler» désigne Markus Bihler, né à Fribourg (Allemagne) le 1^{er} août 1954.

- «M. Dotter» désigne August Klaus Dotter, né à Memmingen (Allemagne) le 16 février 1950.
- «M. Muttoni» désigne Mario Muttoni, né à Porlezza (Como) le 20 octobre 1944, code fiscal MTTMRA44R20G889T.
- «M. Nanni» désigne Luigi Nanni, né à Castel di Casio (Bologne) le 30 juin 1937, code fiscal NNNNLGU37H30B969B.
- «M. Nuetzi» désigne Theodor Nuetzi, né à Wolfwil (Suisse) le 26 janvier 1951.
- «M. Schmed» désigne Arthur Schmed, né à Rueti (Suisse) le 7 février 1947, code fiscal SCHRHR47B07Z133U.
- «M. Sterk» désigne M. Michael Sterk, né à Singen/Htwl, (Allemagne) le 16 octobre 1958.
- «M. Sutter» désigne Hans-Peter Sutter, né à Zurich (Suisse), le 22 septembre 1947.
- «M. Tozzi» désigne Franco Tozzi, né à Caster di Casio (Bologne) le 12 novembre 1952, code fiscal TZFNC52S12B969P.
- «M. Venturi» désigne Roberto Degli Esposti Venturi, né à Granaglione (Bologne) le 31 août 1956, code fiscal DGLRRT56M31E135R.
- «M. Zaccanti» désigne Giovanni Zaccanti, né à Gaggio Montano (Bo), Italie, le 8 août 1949, code fiscal ZCCGNN49MO8D847L.
- «M. Zappella» désigne Sergio Zappella, né à Gazzaniga (Bergamo) (Italie) le 5 mars 1941, code fiscal ZPPSRG41CO5D952F.
- «Mme Dotter» désigne Elisabeth Dotter, née à Lochau le 9 janvier 1961.
- «Mme Magro» désigne Gloria Magro, née à Ormelle (Treviso), le 24 avril 1943, code fiscal MGRGLR43D64G115J.
- «Mme Marchionni» désigne Denise Marchionni, née à Sainte Geneviève des Bois (France) le 4 juillet 1955, code fiscal MRCDNS55L44Z110N.
- «Multiple de Coût» désigne la somme des Entrées de Trésorerie divisée par la somme des Sorties de Trésorerie des Investisseurs dans le Capital.
- «Option d'Achat de Non Concurrence» a le sens qui lui est donné par l'Article 15.1.
- «Notification de Non Concurrence» a le sens qui lui est donné par l'Article 15.2.
- «Titres de Non Concurrence» a le sens qui lui est donné par l'Article 15.1.
- «Notification» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(a).
- «Offre» a le sens qui lui est donné par l'Article 14.2.
- «Destinataires de l'Offre» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.5(a).
- «Lettre de Préemption» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(b).
- «Proposants» a le sens qui lui est donné par l'Article 13.1.
- «Actionnaires Concernés» désigne ESCADOTE, VALENS, SPINWELF, M. Schmed, M. Zaccanti, M. Zappella et Mme Magro.
- «Cédant Concerné» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.2(a).
- «Titres» désigne tous les Actions de catégorie A, les Actions de catégorie B, les Actions Ordinaires, les warrants, les obligations (étant précisé dans un souci de clarté, que cela comprend les OC), les droits de souscription préférentiels, les options ou autres instruments émis à ce jour ou qui seront émis dans le futur par la Société donnant accès ou qui peuvent donner accès à son capital social mais à l'exclusion des Actions de catégorie D, des OC, des Obligations et des preferred equity certificates de la Société, de toute nature, émis à ce jour ou qui seront émis par la Société.
- «Vendeur» a le sens qui lui est donné par l'Article 12.1.
- «Actionnaires» désigne l'un quelconque des actionnaires et tous les actionnaires de la Société, quelle que soit la catégorie d'actions qu'ils détiennent.
- «Actions» désigne l'une quelconque des actions et toutes les actions de la Société, quelle que soit la catégorie spécifique d'actions.
- «SPINWELF» désigne SPINWELF COMERCIO INTERN. LDA., société constituée d'après le droit de Madère (Portugal), ayant son siège social à Madère (Portugal), Avenida Arriaga n. 73, 2^{ème} étage, salle 212, 9000-060 Funchal, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Madère sous le numéro 02536 NIPC 511089082.
- «Investisseur Syndicat» a le sens qui lui est donné par l'Article 9.6.
- «Bénéficiaires du Droit de Co-cession» a le sens qui lui est donné par l'Article 12.1.
- «Transaction» désigne l'un ou l'ensemble des éléments suivants: (A) l'acquisition de SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. (SAECO), la mise en oeuvre consécutive de cette opération, via, entre autres, l'offre publique d'achat obligatoire, l'offre publique d'achat résiduelle, la cession forcée et la liquidation et le paiement aux actionnaires minoritaires de SAECO INTERNATIONAL GROUP S.p.A. s'ils exercent leur droit de retrait en cas de fusion de cette société, (B) la souscription et le paiement, par toute filiale directe ou indirecte de la Société, d'obligations subordonnées à des warrants qui peuvent être émises en faveur des actionnaires de cette filiale suite au retrait de la cotation de SAECO, (C) le remboursement anticipé des Obligations conformément à leurs termes et conditions, (D) l'adoption et la mise en place d'un plan d'encouragement des cadres (management incentive plan) (y compris toute augmentation de capital y relative), (E) la mise en oeuvre des accords signés avec les Banques (incluant, entre autres, l'émission de warrants par toute filiale directe ou indirecte de la Société, la vente de ces warrants aux Banques, la conversion de ces warrants), ou (F) toute conversion en actions des OC, conformément à leurs termes et conditions respectifs.
- «Transfert» désigne tout transfert ou aliénation de quelque nature que ce soit et par tout moyen, que ce soit une vente, une cession, un apport en nature, une succession, une donation, une fusion, un échange ou d'une autre manière.
- «Cédant» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.5(a).
- «Actifs Transférés» a le sens qui lui est donné par l'Article 10.3(a).
- «VALENS» désigne VALENS, S.r.l., société à responsabilité limitée constituée selon le droit italien, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Modène, avec le code fiscal 02888420367.
- «Prêt Vendeur» désigne un contrat de prêt conclu, s'il y a lieu, par la Société en qualité d'emprunteur et tout ou partie des Actionnaires de catégorie A, entre autres, en qualité de prêteurs.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: B. Beerens, O. Wuidar, N. Togouna, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 mars 2005, vol. 431, fol. 5, case 10. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mars 2005.

H. Hellinckx.

(030940.3/242/1214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

KERMARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560AA, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 87.741.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} septembre 2004:

* Le siège social de la société a été transféré du 50 val fleuri Luxembourg au 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030897.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SEMINAR, EDUCATION AND FORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 105.229.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 mars 2005

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission, avec effet immédiat, de Messieurs: Romain Thillens, Philippe Richelle et Pierre Hoffmann de leur fonction d'Administrateur au sein de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement des Administrateurs sortant:

- Monsieur Guy Postiaux, kinésithérapeute, demeurant au 33/6, rue Huart Chapel, 6000 Charleroi (Belgique);
- Monsieur Guy Thommes, retraité, demeurant au 12, rue de l'Avenir, L-7306 Steinsel;
- Monsieur Thai Hoa Vu, informaticien, demeurant au 26, rue Hector Denis, B-6180 Courcelles (Belgique).

Ils poursuivront le mandat des Administrateurs sortant jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2005.

Pour SEMINAR, EDUCATION AND FORMATION S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Le domiciliataire

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2005, réf. LSO-BC03181. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031075.3/565/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

**C.I.P.E., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS ETRANGERES S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.762.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 31 août 2004

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Jean-Pierre Verlainé de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployé jusqu'à ce jour.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, réf. LSO-BD01753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030974.3/024/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

SCIP-HOLDING, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
H. R. Luxemburg B 43.481.

Im Jahre zweitausendundfünf, am siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind die Aktionäre der Gesellschaft SCIP-HOLDING, Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxembourg, 3, place Dargent, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 31. März 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 21. Juni 1993, Nummer 297.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert laut Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. April 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 26. Juni 2002, Nummer 978.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Filippo Comparetto, Privatbeamter, mit Geschäftsadresse in Luxembourg, 3, place Dargent.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Patricia Evrard, Privatbeamtin, mit Geschäftsadresse in Luxembourg, 3, place Dargent.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Herrn Roger Caurla, maître en droit, mit Geschäftsadresse in Luxembourg, 3, place Dargent.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I. Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II. Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Abänderung von Artikel 8 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Die ordentliche Hauptversammlung tritt alljährlich zusammen am vierten Freitag des Monats Juni um 18.00 Uhr in Luxembourg am Gesellschaftssitz oder an irgendeinem anderen Ort in der Gemeinde Luxembourg, welcher in dem Einladungsschreiben angegeben ist. Fällt diese Versammlung auf einen Sonnoder Feiertag, so findet sie am nächstfolgenden Werktag statt.»

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Versammlung beschliesst Artikel 8 der Satzung wie folgt abzuändern:

«Die ordentliche Hauptversammlung tritt alljährlich zusammen am vierten Freitag des Monats Juni um 18.00 Uhr in Luxembourg am Gesellschaftssitz oder an irgendeinem anderen Ort in der Gemeinde Luxembourg, welcher in dem Einladungsschreiben angegeben ist. Fällt diese Versammlung auf einen Sonnoder Feiertag, so findet sie am nächstfolgenden Werktag statt.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Comparetto, P. Evrard, R. Caurla, H. Hellinckx.
Enregistré à Mersch, le 24 février 2005, vol. 430, fol. 71, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 18. März 2005.

H. Hellinckx.

(031243.2/242/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

SCIP-HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 43.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 avril 2005.

H. Hellinckx.

(031244.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

B. TEAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 87.615.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt trois mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Frédéric Cipolletti, employé privé, né à Haine-Saint-Paul (Belgique) le 22 novembre 1973, demeurant professionnellement au L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société B. TEAM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1192 du 8 août 2002;
- que le capital social de la société B. TEAM INTERNATIONAL S.A. s'élève actuellement à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;
- que Monsieur Frédéric Cipolletti, étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme B. TEAM INTERNATIONAL S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;
- que Monsieur Frédéric Cipolletti, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société B. TEAM INTERNATIONAL S.A., qu'en tant qu'associé unique, déclare:
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
 - par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cipolletti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 58, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2005.

G. Lecuit.

(031586.3/220/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

MORAY INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée.

Registered office: London EC3P 3AH, 54, Lombard Street.

Principal place of business: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.660.

In the year two thousand and five, on the seventh of April.
Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the members of MORAY INVESTMENTS LLP, having its registered office at 54 Lombard Street, London EC3P 3AH and its principal place of business at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Registrar of Companies in the United Kingdom under number 309361 and subsequently at the Register of Commerce of Luxembourg section B 103.660, incorporated on the 23rd of September 2004 in the United Kingdom and having transferred its principal place of business and place of management and control to Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of the members held before the undersigned notary on the 29th of September 2004 in Luxembourg, published in the Mémorial C of December 2004, number 1324. The articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP have been further amended by deed of the undersigned notary on the 1st of October 2004, published in the Mémorial C of January 5, 2005, number 9.

The meeting is presided by Chantal Fondeur, private employee, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Natacha Steuermann, private employee, residing in Grevenmacher.

The meeting elects as scrutineer Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Number and Residence of Directors» so as to read:

«The Directors shall be not less than one nor more than five in number. Each Director shall be a natural person, who is resident for the purposes of Taxation in any jurisdiction other than the United Kingdom. A sole director shall have authority to exercise all the powers and discretions vested in the Management Board by this Agreement and the provisions in this Schedule generally. For as long as there are two or more Directors, notwithstanding any contrary provision in this Schedule or any applicable law, a contract may be made on behalf of the LLP by the Directors acting under its authority only if the document by which the contract is made is signed by both or any two of the Directors for the time being.»

2. Decision to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Vacation of Office by Directors» so as to redraft paragraph (ii) thereof so as to read: «(...) (ii) he is or becomes resident for the purposes of Taxation in the United Kingdom; or (...)» and to delete paragraph (iii) and subsequently renumber the following paragraphs thereof.

3. Decision to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Directors below Minimum through Vacancies» by deleting the first sentence thereof (all other provisions remaining unchanged).

4. Decision to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Quorum» so as to read:

«(A) Subject to the provisions under point (B) hereunder, the quorum necessary for the transaction of the business of the Management Board shall be two. Any person who ceases to be a Director at a meeting of the management board may continue to be present and to act as a Director and be counted in the quorum until the termination of the meeting of the Management Board if no Director objects and if otherwise a quorum would not be present.

(B) The quorum for the transaction of business of the Management Board shall be one Director if that Director is the sole Director.»

5. Decision to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Voting» so as to read: «Questions arising at any meeting of the Management Board shall be determined by a majority of votes. In the case of any equality of votes, the chairman of the Management Board shall have a second or casting vote.»

6. Decision to remove the current Directors and to grant discharge to them for the performance of their duties until the date hereof.

7. Appointment of two (2) new Directors of MORAY INVESTMENTS LLP.

II) The members present or represented, the proxies of the represented members and the number of their participations are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending members.

III) The proxies of the represented members after having been signed ne varietur by the office of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to this minute.

It appears from the attendance list that all the nine million one hundred and eighty-two thousand seven hundred and twenty-seven (9,182,727) Participations representing the entire capital of MORAY INVESTMENTS LLP of nine hundred and eighteen million two hundred and seventy-two thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 918,272,700.-) are represented at the present meeting.

IV) All the members present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Number and Residence of Directors» so as to read:

«The Directors shall be not less than one nor more than five in number. Each Director shall be a natural person, who is resident for the purposes of Taxation in any jurisdiction other than the United Kingdom. A sole director shall have authority to exercise all the powers and discretions vested in the Management Board by this Agreement and the provisions in this Schedule generally. For as long as there are two or more Directors, notwithstanding any contrary provision in this Schedule or any applicable law, a contract may be made on behalf of the LLP by the Directors acting under its authority only if the document by which the contract is made is signed by both or any two of the Directors for the time being.»

Second resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Vacation of Office by Directors» so as to redraft paragraph (ii) thereof so as to read: «(...) (ii) he is or becomes resident for the purposes of Taxation in the United Kingdom; or (...)» and to delete paragraph (iii) and subsequently renumber the following paragraphs thereof.

Third resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Appointment and Retirement of Directors» the section entitled «Directors below Minimum through Vacancies» by deleting the first sentence thereof (all other provisions remaining unchanged).

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Quorum» so as to read:

«(A) Subject to the provisions under point (B) hereunder, the quorum necessary for the transaction of the business of the Management Board shall be two. Any person who ceases to be a Director at a meeting of the management board may continue to be present and to act as a Director and be counted in the quorum until the termination of the meeting of the Management Board if no Director objects and if otherwise a quorum would not be present.

(B) The quorum for the transaction of business of the Management Board shall be one Director if that Director is the sole Director.»

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend in the articles of association of MORAY INVESTMENTS LLP - Schedule 2 «Regulations for the Management of the LLP», under «Proceedings of the Management Board» the section entitled «Voting» so as to read: «Questions arising at any meeting of the Management Board shall be determined by a majority of votes. In the case of any equality of votes, the chairman of the Management Board shall have a second or casting vote.»

Sixth resolution

The general meeting resolved to remove all the A Directors:

- Eric Biren;
- Vincent Goy;
- Fabrice Collin;

and all the B Directors:

- Alfred Lang; and
- Robert Becker;

in their capacity of Directors of MORAY INVESTMENTS LLP and to grant them discharge for the performance of their duties until the date hereof. Their removal shall be effective as of the date hereof.

Seventh resolution

The general meeting resolved to fix the number of Directors of MORAY INVESTMENTS LLP to two (2) and to appoint as new Directors of MORAY INVESTMENTS LLP with effect as of the date hereof:

- Carlo Thill, born on 23 April 1953 in Luxembourg City and professionally residing in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy; and
- Robert Scharfe, born on 26 November 1953 in Luxembourg City and professionally residing in L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

The term of their office will expire after the meeting during which the general meeting approves the financial statements relating to the precedent financial year.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to MORAY INVESTMENTS LLP and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euros (2,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le sept avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une Assemblée générale extraordinaire des associés de MORAY INVESTMENTS LLP, ayant son siège social à Londres et son siège de direction effective au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée au registre des sociétés en Angleterre sous le numéro 309361, en voie d'inscription au registre de commerce à Luxembourg, constituée le 23 septembre 2004 en Angleterre et ayant transféré son siège de direction effective et de contrôle au Luxembourg, par décision de l'assemblée extraordinaire des associés prise à Luxembourg le 29 septembre 2004 tenue devant le soussigné notaire, assemblée publiée au Mémorial C numéro 1324 du 28 décembre 2004. Les statuts de MORAY INVESTMENTS LLP ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} octobre 2004, publié au Mémorial numéro 9 du 5 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Chantal Fondeur, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui nomme secrétaire Madame Natacha Steuermann, employée privée, demeurant à Grevenmacher.

L'assemblée désigne comme scrutateur M^e Alain Steichen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été valablement constitué, le Président a requis, avec l'accord de l'assemblée, le notaire soussigné d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de modifier dans les statuts de la société de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Nombre et résidence des Gérants» de façon à lui donner la teneur suivante:

«Les Gérants ne doivent pas être moins qu'un ni plus de cinq en nombre. Chaque Gérant doit être une personne physique, qui, pour les besoins d'imposition, a sa résidence dans n'importe quelle Juridiction autre que dans le Royaume Uni. Un gérant unique aura toute compétence pour exercer toutes les fonctions et missions dont est investi le Conseil de Gérance aux termes de cette convention et de toutes dispositions émanant de cette Annexe en général. Aussi longtemps qu'il y aura deux ou plusieurs gérants, et sauf disposition contraire prévue dans cette Annexe ou émanant de la loi applicable, une convention pourra être passée au nom et pour compte de LLP par les Gérants agissant sous leur autorité à condition que le document de la convention soit signé par au moins deux gérants en fonction.»

2. Décision de modifier les articles des statuts de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Cessation des fonctions de Gérants» de façon à reformuler le paragraphe (ii) et de lui donner la teneur suivante: «(...) (ii) il est ou devient résident au Royaume Uni pour des raisons fiscales; or (...)» et de supprimer le paragraphe (iii) en renumérotant en conséquence les paragraphes suivants.

3. Décision de modifier les statuts de la société de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Nombre de Gérants inférieur au minimum en raison de cessations des fonctions» en supprimant la première phrase (le reste de l'article demeurant inchangé).

4. Décision de modifier les statuts de la société de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Quorum» de façon à lui donner la teneur suivante:

(A) Conformément aux dispositions ci-dessous au (B), le quorum nécessaire pour transiger les affaires du Conseil de Gérance est de deux. Toute personne qui cesse d'être un Gérant lors d'une réunion du Conseil de Gérance peut continuer à être présente, agir comme Gérant et être comptée dans le quorum jusqu'à la fin de la réunion du Conseil de Gérance, si aucun Gérant n'y fait objection et si, sans lui, un quorum n'est pas atteint.

(B) Dans l'hypothèse d'un gérant unique, le quorum requis pour transiger les affaires du Conseil de Gérance sera d'un.

5. Décision de modifier les statuts de la société de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Vote» de façon à lui donner la teneur suivante: «Les questions soulevées à une réunion du Conseil de Gérance seront résolues par une majorité de votes. En cas d'égalité de votes, le Président du Conseil de Gérance aura droit à un vote supplémentaire ou prépondérant.»

6. Décision de révoquer les gérants actuels et de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mission jusqu'à ce jour.

7. Nomination de deux (2) nouveaux gérants de MORAY INVESTMENTS LLP.

II) Les associés présents ou représentés, les mandataires des membres représentés et le nombre de leurs parts sont indiqués sur une liste de présence.

Les procurations des associés représentés signées ne varietur par le bureau et le notaire instrumentant resteront annexées à cet acte.

III) Il apparaît selon la liste de présence que l'intégralité des neuf millions cent quatre-vingt-deux mille sept cent vingt-sept (9.182.727) parts représentant la totalité du capital social de neuf cent dix-huit millions deux cent soixante-douze mille sept cents Livres Sterling (GBP 918.272.000,-) est représentée à l'assemblée.

IV) Tous les membres présents ou représentés déclarent qu'ils ont eu préalablement à cette assemblée notification et connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée est valablement constituée et il peut être valablement délibéré sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Nombre et résidence des Gérants» de façon à lui donner la teneur suivante:

«Les Gérants ne doivent pas être moins qu'un ni plus de cinq en nombre. Chaque Gérant doit être une personne physique, qui, pour les besoins d'Imposition, a sa résidence dans n'importe quelle Jurisdiction autre que dans le Royaume Uni. Un gérant unique aura toute compétence pour exercer toutes les fonctions et missions dont est investi le Conseil de Gérance aux termes de cette convention et de toutes dispositions émanant de cette Annexe en général. Aussi longtemps qu'il y aura deux ou plusieurs gérants, et sauf disposition contraire prévue dans cette Annexe ou émanant de la loi applicable, une convention pourra être passée au nom et pour compte de LLP par les Gérants agissant sous leur autorité à condition que le document de la convention soit signé par au moins deux gérants en fonction.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles des statuts de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Cessation des fonctions de Gérants» de façon à reformuler le paragraphe (ii) et de lui donner la teneur suivante: «(...) (ii) il est ou devient résident au Royaume Uni pour des raisons fiscales; or (...)» et de supprimer le paragraphe (iii) en renumérotant en conséquence les paragraphes suivants.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Nombre de Gérants inférieur au minimum en raison de cessations des fonctions» en supprimant la première phrase (le reste de l'article demeurant inchangé).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Quorum» de façon à lui donner la teneur suivante:

(A) Conformément aux dispositions ci-dessous au (B), le quorum nécessaire pour transiger les affaires du Conseil de Gérance est de deux. Toute personne qui cesse d'être un Gérant lors d'une réunion du Conseil de Gérance peut continuer à être présente, agir comme Gérant et être comptée dans le quorum jusqu'à la fin de la réunion du Conseil de Gérance, si aucun Gérant n'y fait objection et si, sans lui, un quorum n'est pas atteint.

(B) Dans l'hypothèse d'un gérant unique, le quorum requis pour transiger les affaires du Conseil de Gérance sera d'un.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société de MORAY INVESTMENTS LLP - Annexe 2 «Réglementation du contrôle et de la gestion de la LLP», sous «Nomination et Démission des Gérants» la section intitulée «Vote» de façon à lui donner la teneur suivante: «Les questions soulevées à une réunion du Conseil de Gérance seront résolues par une majorité de votes. En cas d'égalité de votes, le Président du Conseil de Gérance aura droit à un vote supplémentaire ou prépondérant.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer tous les gérants A:

- Eric Biren;
- Vincent Goy;
- Fabrice Collin;

et tous les gérants B:

- Alfred Lang;
- Robert Becker;

de leur fonction de gérants de MORAY INVESTMENTS LLP et leur accorde décharge pour l'exercice de leur mission jusqu'à ce jour. Leur révocation prendra effet à compter de ce jour.

Septième résolution

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants de la Société à deux (2) et décide de nommer aux fonctions de nouveaux gérants de la Société avec effet à compter de ce jour:

- Carlo Thill, né le 23 avril 1953 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy;

- Robert Scharfe, né le 26 novembre 1953 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

Leur mandat expirera après l'assemblée au cours de laquelle l'assemblée générale des associés statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année sociale précédente.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A sa demande, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparant ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Fondevur, N. Steuermann, A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2005, vol. 147S, fol. 75, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 avril 2005.

P. Bettingen.

(031005.3/202/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

DENGOLD OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.796.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 25 septembre 2000 entre:
Société domiciliée: DENGOLD OVERSEAS HOLDING S.A.

RCS, Luxembourg: B 76.796.

et

Domiciliataire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

(anc. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG),

RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 18 février 2005.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02459. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D.Hartmann.

(030997.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

ALTERNATIVE SOFTWARE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 84.484.

Conseil d'Administration

L'an deux mille quatre, le 15 décembre,

Se sont réunis les membres du conseil d'administration de la S.A. ALTERNATIVE SOFTWARE CONSULTING, dont le siège social est établi au 6, rue Henri Schnadt, à L-2530 Luxembourg, à savoir:

- Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant au 525, chaussée de Nivelles à B-1500 Halle en Belgique;

- Monsieur Bart Bogaers, administrateur de société, demeurant à B-1180 Bruxelles au 234/8, avenue Winston Churchill;

- Monsieur Xavier Daniaux, administrateur de société, demeurant en Belgique à 1190 Bruxelles, 27/6, rue Bertholet, également membre du conseil est absent et excusé.

De l'accord unanime des membres du conseil, ils décident de transférer le siège social de la société du 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

G. Stiernon / B. Bogaers

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2005, réf. LSO-BD02575. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(031022.3/1091/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

39737

PENKINS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 65.194.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 5 juin 1998 entre:

Société domiciliée: PENKINS INVESTMENTS S.A.

RCS, Luxembourg: B 65.194.

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

(anc. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG),

Société Anonyme

RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 22 février 2005.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030998.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

ST GEORGES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.251.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 25 septembre 2000 entre:

Société domiciliée: ST GEORGES INVESTMENT S.A.

RCS, Luxembourg: B 34.251

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

(anc. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG),

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28.967

a pris fin avec effet au 9 mars 2005.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031000.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

EURO 92 S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 34.254.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 24 mars 1998 entre:

Société domiciliée: EURO 92 S.A.

RCS, Luxembourg: B 34.254

et

Domiciliaire: ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

(anc. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG)

Société Anonyme

5, rue Eugène Ruppert

L-2453 Luxembourg

RCS, Luxembourg: B 28 967

a pris fin avec effet au 18 février 2005.

Fait à Luxembourg, le 6 avril 2005.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031001.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2005.

**ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. METRAXIS, S.à r.l.).**
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.781.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée METRAXIS, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 88.781, constituée suivant acte reçu le 7 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 71878 de 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l. et modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts (objet) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- l'exécution du mandat de commissaire aux comptes et/ou des fonctions similaires;
- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding».

3.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue / Niveau 2.

4.- Nominations statutaires.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l. et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l. et la forme de société à responsabilité limitée».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts (objet) pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- l'exécution du mandat de commissaire aux comptes et/ou des fonctions similaires;
- la création, la participation, le financement, la direction et l'administration d'autres entreprises;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire, sans vouloir bénéficier du statut fiscal spécifique de la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding».

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue / Niveau 2.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, de Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, prénommé, comme gérant de la société.

L'assemblée décide de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Manuel Da Rocha Soares Manuel, né à Feira (Portugal) le 21 novembre 1967, demeurant à L-5444 Schengen, 5, rue du Château.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Van Leuvenheim, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2005.

J. Elvinger.

(031274.3/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

GOTLAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 107.282.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 5 avril 2005,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 418272, doc. 356329,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 5 avril 2005.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaissant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GOTLAND S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) divisé en cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cents mille euros (EUR 200.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 7 avril 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie «A» et d'un administrateur de la catégorie «B».

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 24 avril à 10.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, soixante-deux actions	62
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cinquante-huit actions	58
Total: cent vingt actions	120

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui du commissaire à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Attilio Scotti, conseiller financier, né le 28 juin 1966 à Balerna - Suisse et domicilié au 10/C, via Cereda, CH-6828 Balerna (TI) - Suisse;

4) Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société STARNET S.A., ayant son siège social au 2, via Calgari, CH-6902 Lugano, Suisse.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, vol. 147S, fol. 87, case 3. – Reçu 1200,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

J. Elvinger.

(031548.3/211/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2005.

BELLIVO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 82.436.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le Conseil de Gérance coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031032.3/655/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

CARIOCA SOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 105.173.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Michel Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Ernesto Lejeune Valcàrcel, administrateur de sociétés, avec pour adresse professionnelle E-20004 San Sebastian 6-1, Legazpi;
- Monsieur Enrique Vallejo Inchausti, administrateur de sociétés, avec pour adresse professionnelle E-20004 San Sebastian 6-1, Legazpi;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Michel Canepa, employé privé, avec pour adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031038.3/655/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

BAMBOLEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 105.183.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 février 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 28 février 2005 que Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 28 février 2005, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Michel Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Ernesto Lejeune Valcàrcel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à E-20004 San Sebastian 6-1, Legazpi;
- Monsieur Enrique Vallejo Inchausti, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à E-20004 San Sebastian 6-1, Legazpi;
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Michel Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2005, réf. LSO-BD02452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031033.3/655/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

PEARL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.905.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2005, avec les réf. LSO-BD02977, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(031214.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

PEARL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 97.905.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement le 16 mars 2005

Ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Eric Leclerc, employé privé, Luxembourg,
- Monsieur Jos Hemmer, employé privé, Luxembourg,
- Madame Martine Kapp, employée privée, Luxembourg.

A été élu commissaire aux comptes pour la même période en remplacement de Madame Diane Wunsch:

- Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD02978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031213.3/050/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2005.

39744

ORION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 73.862.

Attendu que l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société convoquée pour le 9 août 2005 à 11.00 heures n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum, les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à une

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 14 septembre 2005 à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Refonte complète des statuts de la Société notamment pour la soumettre à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, et comprenant des modifications significatives pour:
 1. Appliquer le principe de désolidarisation des dettes et obligations des différents compartiments de la Société;
 2. Préciser les règles relatives à la création de classes et de catégories d'actions au sein des compartiments de la Société;
 3. Préciser les règles relatives à la dissolution et à la fusion de compartiments de la Société;
 4. Adapter les statuts de la Société aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et remplacer toutes références à la loi du 30 mars 1988 par des références à la loi du 20 décembre 2002.

II. Divers.

Les actionnaires peuvent, sur simple demande au siège social de la Société, obtenir sans frais le texte complet des nouveaux statuts coordonnés de la Société.

L'Assemblée pourra délibérer valablement sans condition de quorum. Les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions auprès de la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

II (03648/584/27)

Le Conseil d'Administration.

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 54.536.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, le 5 septembre 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2004;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Transfert du siège social de la société;
5. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes;
6. Election de nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes en remplacement;
7. Décision à prendre en respect de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
8. Divers.

II (03695/751/19)

Le Conseil d'Administration.